

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail

de la

DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Département des prix à la consommation,
des ressources et des conditions de vie des ménages

F0103

Vue d'ensemble des inégalités économiques

Jean-Michel HOURRIEZ

Valérie ROUX

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE but only their authors views.

SOMMAIRE

N° de page

Résumé05

Fiche n° 1 - Les sources statistiques sur les revenus des ménages.....07

1-1 Présentation des sources statistiques sur les revenus des ménages

1-2 Comparaison des données fiscales et des données d'enquêtes

1-3 Définition théoriques du revenu et définitions utilisées en pratique

Fiche n° 2 - Evolution des inégalités de revenu de 1970 à 1997.....15

2-1 Inégalités sur l'ensemble de la population

2-2 Inégalités entre ménages de salariés ou chômeurs

2-3 Inégalités entre ménages de retraités

2-4 Impact de l'unité statistique choisie et des revenus du patrimoine

Fiche n° 3 - Evolution de la pauvreté monétaire entre 1970 et 1997.....25

3-1 Taux de pauvreté monétaire

3-2 Contribution des prestations sociales à la baisse de la pauvreté

Fiche n° 4 - Les évolutions de la pauvreté et des inégalités depuis 199629

4-1 Depuis 1996, les inégalités auraient cessé de croître au sein des actifs

4-2 Le taux de pauvreté monétaire des actifs se serait également stabilisé

4-3 Les conditions de vie des plus défavorisés s'amélioreraient

Fiche n° 5 - Les inégalités de patrimoine35

5-1 La concentration du patrimoine

5-2 Les revenus et plus-values engendrées par le patrimoine de rapport

Fiche n° 6 - Les disparités par génération.....41

6-1 Analyse des revenus et patrimoines moyens de chaque génération

6-2 Evolution des inégalités à l'intérieur de chaque génération

6-3 Taux de pauvreté par génération

6-4 Comparaison des profils par âge de revenu et de consommation

Fiche n° 7 - Evolutions du chômage et de l'emploi à temps partiel.....47

7-1 Chômage total et chômage de longue durée depuis 1975

7-2 Proportion de chômeurs indemnisés ou non depuis 1988

7-3 Evolution du travail à temps partiel depuis 30 ans

Fiche n° 8 - Les inégalités entre ménages face à l'emploi51

- 8-1 La polarisation de l'emploi au sein des couples
- 8-2 De plus en plus de personnes isolées sont privées d'emploi à temps plein
- 8-3 De plus en plus de ménages sont privés d'un emploi stable à temps plein

Fiche n° 9 - Situation d'emploi et niveau de vie57

- 9-1 Niveau de vie des personnes actives en fonction de leur situation d'emploi sur douze mois
- 9-2 Les « travailleurs pauvres »

Fiche n° 10 - Les inégalités salariales.....61

- 10-1 Les inégalités entre salariés à temps plein sont restées stables
- 10-2 Evolution comparée des salaires dans le secteur privé dans la fonction publique

RESUME

Dans ce document, nous rassemblons et commentons les principales données chiffrées relatives aux différentes formes d'inégalités économiques, c'est-à-dire ayant trait aux revenus, aux patrimoines, à l'emploi, ou aux salaires. Inégalités de niveau de vie (revenu par unité de consommation), tout d'abord : celles-ci ont diminué entre 1970 et 1990 puis se sont stabilisées sous l'effet d'un mouvement inverse pour les retraités et les salariés ; en particulier la pauvreté s'est accentuée au début des années 90 pour les salariés et les chômeurs ; mais depuis 1996, la situation des plus démunis se serait améliorée. Inégalités de patrimoine, ensuite : elles sont plus marquées que les inégalités de revenus ; par ailleurs les revenus et plus-values issues du patrimoine contribuent plus qu'il y a vingt ans aux inégalités de revenus. Inégalités entre générations : si les générations nées avant 1945 ont toujours eu, à âge égal, une richesse (revenu, patrimoine, ou consommation) supérieure aux générations précédentes, ce phénomène a été stoppé pour les générations récentes. Inégalités face à l'emploi avec une augmentation marquée du chômage, du chômage de longue durée et d'un temps partiel souvent subi par les salariés et qui relève alors du sous-emploi ; en outre l'inégalité du nombre d'emplois au sein des couples s'accroît, puisque l'on observe une polarisation de l'emploi caractérisée par une augmentation du nombre de couples cumulant deux emplois et en parallèle une augmentation du nombre de couples sans emploi. Inégalités salariales enfin, ces dernières ayant eu tendance à se stabiliser ces dernières années.

Mots clés : revenu, niveau de vie, unités de consommation, gini, pauvreté, patrimoine, emploi, salaires, polarisation.

Remerciements : Les fiches de ce document ont été réalisées pour le rapport que le Conseil d'Analyse Economique a consacré en 2001 aux inégalités. Nous remercions Lucile Olier et Michel Glaude pour leur relecture attentive et pour leurs remarques. Par ailleurs, nous remercions Sylvie Le Minez qui a mis à jour les séries DADS afin de nous communiquer les données de la fiche n°10.

Fiche n° 1

Les sources statistiques sur les revenus des ménages

1-1 Présentation des sources statistiques sur les revenus des ménages

L'Insee dispose de deux types de sources statistiques pour appréhender les revenus des ménages :

- la source fiscale (enquêtes *Revenus fiscaux*)
- les enquêtes auprès des ménages (enquêtes *Budget de famille*, *Panel européen*, etc.)

Dans le premier cas il s'agit d'une exploitation des déclarations de revenus remplies par les foyers fiscaux imposables ou non traitées par l'administration fiscale, dans le second cas le ménage est directement interrogé sur ses revenus par un enquêteur de l'Insee.

Le principe des enquêtes *Revenus fiscaux* est de reconstituer les revenus d'un échantillon de ménages. Lorsqu'un ménage est composé de plusieurs foyers fiscaux (cas des concubins, des personnes qui se marient...), les revenus de chaque foyer sont agrégés, de façon à bien appréhender le niveau de vie des personnes concernées. Ceci distingue les enquêtes *Revenus fiscaux* des exploitations des déclarations fiscales produites par la DGI, où l'unité statistique est le foyer fiscal. En outre, les prestations sociales non imposables (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) sont reconstituées sur barème ou par imputation économétrique.

Avant 1996, la périodicité de cette opération était quinquennale (enquêtes exploitables en 1970, 1975, 1979, 1984, 1990), et l'échantillon provenait en général du recensement. Par conséquent, peu d'informations étaient disponibles sur le ménage en dehors de sa composition démographique et des revenus déclarés au fisc. En particulier, il était pratiquement impossible de distinguer les chômeurs des actifs occupés.

Depuis 1996, la périodicité de cette opération est devenue annuelle, ce qui va permettre l'analyse conjoncturelle des revenus (à ce jour, seules les enquêtes de 1996 et 1997 sont exploitables). En outre, l'échantillon est extrait de celui de l'enquête Emploi, ce qui rend possible l'étude du revenu des ménages en fonction de l'activité de leurs membres (par exemple, les études réalisées en 2000 sur les « travailleurs pauvres »).

Les enquêtes *Budget de famille* portent principalement sur les dépenses des ménages mais comprennent un questionnaire détaillé sur les revenus annuels de chaque personne du ménage. Ce questionnaire est à peu près comparable pour 4 enquêtes quinquennales réalisées sur les revenus de 1979, 1984, 1989, 1994 (en attendant la dernière enquête 2000). L'épargne peut être analysée grâce à cette source à travers le solde des revenus et de la consommation (cf. fiche n°5).

Le *Panel européen* reprend le même questionnaire détaillé sur les revenus. Cette source présente deux atouts. D'une part sa dimension longitudinale : il s'agit d'un panel où les individus présents lors de la première interrogation (1994) sont réinterrogés chaque année. D'autre part sa dimension européenne : des opérations semblables sont réalisées dans la plupart des pays de la Communauté européenne, afin qu'Eurostat puisse produire des fichiers de données individuelles harmonisées au niveau européen. Huit vagues seront collectées de 1994 à 2001. A terme le Panel permettra des analyses inédites sur les trajectoires de revenus des ménages.

Les *enquêtes PCV* (permanentes sur les conditions de vie) présentent l'avantage de fournir un point d'observation tous les quatre mois depuis janvier 1996 (cf. fiche n°4). Mais cette source est moins précise car le questionnaire sur les revenus est très court, les ménages se situant simplement dans une tranche de revenu global. Il en résulte que les revenus sont sous-estimés, ce qui toutefois ne devrait pas affecter les évolutions mesurées : au début des années 90, les enquêtes de conjoncture (CAMQ), semblables aux enquêtes PCV, avaient décelé la même hausse modérée de la pauvreté et des inégalités que les enquêtes Budget de famille.

1-2 Comparaison des données fiscales et des données d'enquêtes :

La source fiscale présente deux avantages par rapport aux enquêtes auprès des ménages :

- Son exploitation est peu coûteuse, d'où la constitution de gros échantillons (70 000 ménages actuellement pour les enquêtes Revenus fiscaux, contre 10000 répondants dans les enquêtes Budget et moins de 5000 à 7000 dans le Panel européen)
- Les déclarations au fisc sont réputées plus fiables que les déclarations lors d'une interview. Outre les omissions volontaires (présentes dans les deux cas), les données d'enquêtes auprès des ménages sont entachées de diverses erreurs de mesure (montants approximatifs, perte de mémoire, confusion des périodes de références, erreurs de saisie...) dont sont a priori exemptes les déclarations fiscales, remplies sur la base de documents écrits et vérifiées tant par le contribuable que l'administration. Les erreurs aléatoires de mesure apparaissent nettement dans le Panel européen : les variations de revenus observées d'une année sur l'autre résultent en partie de ces erreurs, ce qui rend difficile l'analyse des trajectoires des revenus (durabilité de la pauvreté, etc.).

C'est pourquoi l'enquête Revenus fiscaux apparaît en France comme la source de référence sur les revenus des ménages (cf. fiches n°2 et 3).

Toutefois la source fiscale présente plusieurs inconvénients, de sorte que les enquêtes ménages demeurent un complément utile :

- La disponibilité des données est plus tardive que pour les enquêtes ménages (il faut compter une année de traitement des déclarations par l'administration fiscale plus une année de calculs statistiques par l'Insee)
- Les prestations sociales sont imputées et non observées. Si les imputations sont fiables pour les prestations dont les conditions d'attribution sont simples (allocations familiales de base), elles requièrent des hypothèses dans le cas de prestations plus complexes (minima sociaux, aides au logement), notamment lorsque l'on présume que certains ménages ne font pas valoir leurs droits (RMI et minimum-vieillesse).

- Les impôts mentionnés dans la source fiscale ne tiennent pas compte des recours gracieux, qui permettent notamment à certains ménages aux revenus modestes d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation.
- Diverses catégories de revenus ne figurent pas ou partiellement sur la déclaration : primes de participation et intéressement et plus généralement revenus de l'épargne salariale, indemnités de licenciement, etc.

Les deux types de source ne parviennent pas à mesurer correctement deux grandes catégories de revenu :

- Les revenus d'activité indépendante. Ceux qui figurent sur la déclaration fiscale ne sont pas directement comparables à des salaires, sans tenir compte de l'évasion fiscale. Interrogés dans les enquêtes, les indépendants ne peuvent communiquer que leur revenu fiscal ou alors d'autres grandeurs qui ne s'apparentent pas à la rémunération du travail (recette ou chiffre d'affaires, somme prélevée sur l'exploitation pour les dépenses courantes...).
- Les revenus du patrimoine. Ils échappent largement à la déclaration fiscale, soit parce qu'ils sont exonérés d'impôt sur le revenu (livrets réglementés, épargne-logement, PEA, PEP et assurance-vie), soit parce qu'ils sont soumis à un prélèvement libératoire à la source (intérêts d'obligations, bons, etc.), soit parce que les revenus fonciers nets reportés sur la déclaration fiscale ne reflètent pas le revenu économique (abattements forfaitaires, amortissements Périssol et Besson, etc.). Il en va de même des plus-values. En outre, l'apparition de nouvelles enveloppes défiscalisées ainsi que les choix d'épargne des ménages explique que la fraction des revenus du patrimoine couverte par les déclarations fiscales s'est réduite au cours des années quatre-vingt-dix, le taux de couverture n'étant plus que d'un quart environ. Or les enquêtes auprès des ménages sous-estiment aussi fortement les revenus du patrimoine : même dans les enquêtes que l'Insee consacre au thème du patrimoine, le stock de patrimoine financier indiqué ne couvre que la moitié du patrimoine financier des ménages estimé par la Banque de France.

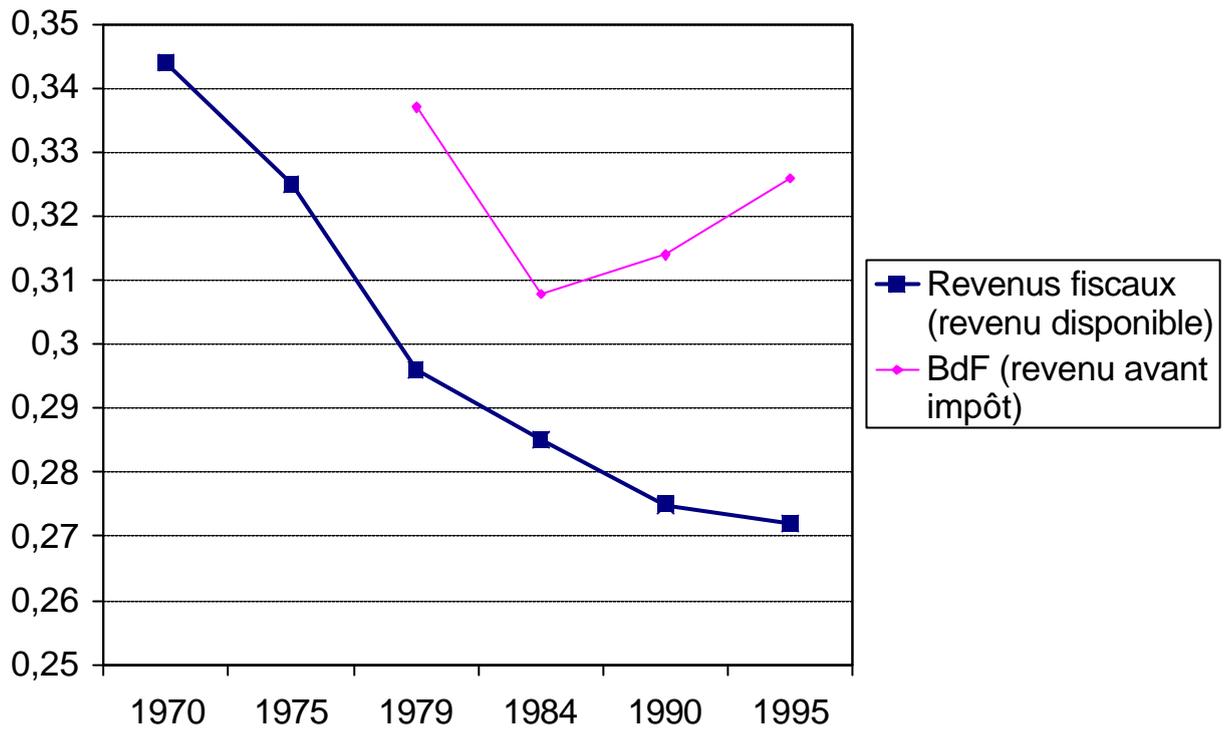
Une autre limite commune aux deux sources est qu'elles ne couvrent que le champ des ménages ordinaires. L'observation des « sans domicile fixes » ou des personnes en institution nécessitant des enquêtes spécifiques (par exemple l'enquête *sans domicile fixe* ou l'enquête *handicap-invalidité-dépendance* de l'Insee).

La source fiscale et les enquêtes ménages produisent des estimations voisines du revenu moyen de la population et des diverses sous-populations. Mais la dispersion des revenus apparaît plus élevée dans les enquêtes ménages que dans les revenus fiscaux (graphique 1). Il y a notamment plus de bas revenus selon les enquêtes, avec un écart de deux points sur le taux de pauvreté (graphique 2). Cet écart concerne surtout les personnes âgées. Trois causes peuvent être invoquées pour l'expliquer :

- comme nous l'avons déjà indiqué, les revenus d'origine fiscale sont réputés de meilleure qualité que ceux provenant des enquêtes auprès des ménages. Dans ces dernières, les erreurs aléatoires de déclaration accroissent la dispersion apparente des revenus. En particulier, certains enquêtés qui oublient de mentionner une partie de leurs ressources sont considérés à tort comme pauvres. Ce comportement de sous-déclaration serait plus fréquent chez les personnes âgées. Le taux de pauvreté est donc certainement surestimé dans les enquêtes, notamment pour les plus âgés.
- Inversement, les enquêtes « revenus fiscaux » ont tendance à sous-estimer la pauvreté, notamment chez les plus âgés. En effet, en dépit des redressements opérés, l'échantillon sous-représente certaines populations ne remplissant pas de déclaration au fisc. A priori il s'agit de ménages non imposables qui ne demandent aucune prestation, puisqu'un avis de non-imposition est exigé pour l'attribution de prestations sous conditions de ressources. Il s'agit notamment des personnes âgées n'ayant pas droit au minimum vieillesse (ou ne faisant pas valoir ce droit). L'absence de déclaration, fréquente par le passé, ne concernerait plus aujourd'hui que 2 % des ménages.

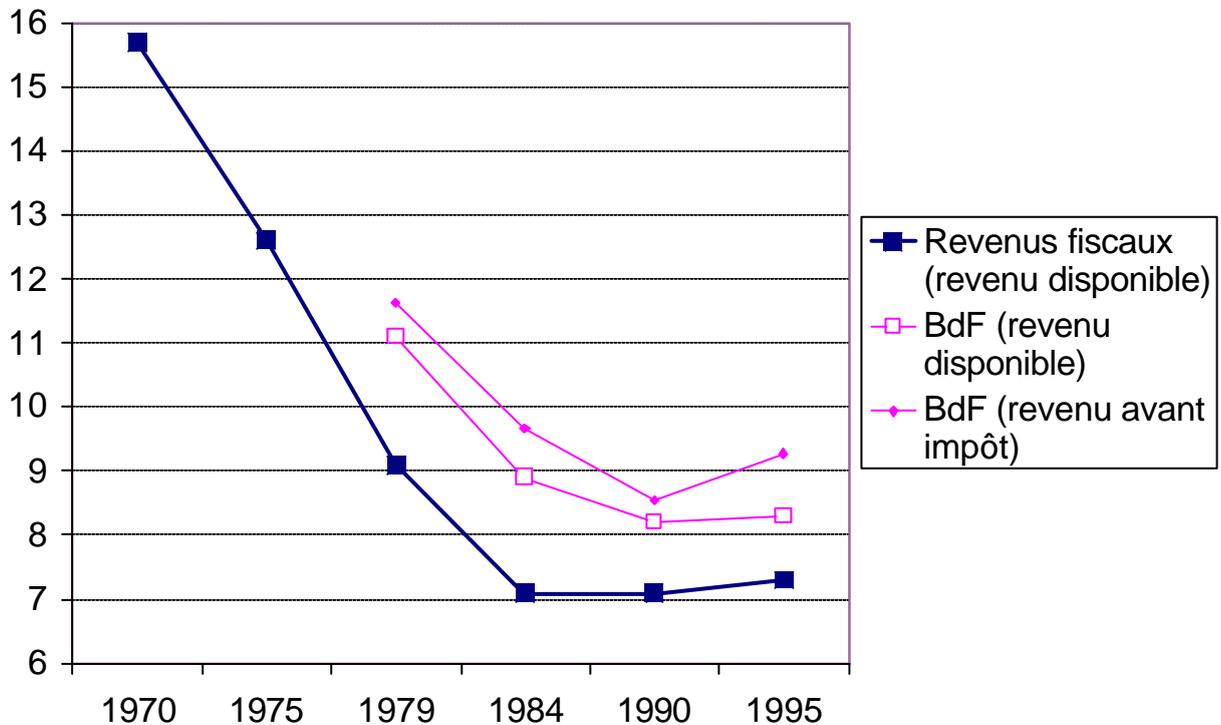
- Dans les données fiscales, les impôts sont cohérents avec les revenus déclarés. Au contraire, dans les enquêtes, le montant d'impôt indiqué par le ménage interrogé se réfère au revenu perçu un an voire deux ans auparavant. Certains ménages indiquent donc un revenu faible mais un impôt élevé. De ce fait, 1 à 2% des ménages ont un revenu après impôt inférieur au seuil de pauvreté voire négatif alors que leur revenu avant impôt est supérieur au seuil. Ceci a pour effet d'accroître le taux de pauvreté mesuré dans les enquêtes sur la base du revenu disponible. De ce fait, les statistiques publiées se réfèrent parfois au revenu avant impôt, mais alors le taux de pauvreté est surestimé pour une autre raison : le seuil de pauvreté prend une valeur plus élevée car il est calculé d'après le revenu médian avant impôt.

Graphique 1 : indice de Gini comparé dans les enquêtes « revenus fiscaux » et « budget de famille »



Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus fiscaux » et « Budget de Famille »

Graphique 2 : taux de pauvreté comparé dans les enquêtes « revenus fiscaux » et « budget de famille » (en %)



Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus fiscaux » et « Budget de Famille »

1-3 Définitions théoriques du revenu et définitions utilisées en pratique

Deux notions de revenu sont couramment définies : le *revenu disponible*, sur lequel est fondé la mesure des inégalités de niveau de vie ou de la pauvreté ; le *revenu primaire*, qui permet d'appréhender les inégalités avant la redistribution opérée par le système de transferts.

Revenu disponible

Sur le plan théorique, il existe un certain consensus au niveau européen pour définir ainsi le revenu disponible au niveau microéconomique :

Revenu disponible = revenus d'activité (salaires, bénéfices) nets de cotisations sociales
+ revenus de remplacement (indemnités de chômage, pensions de retraite) nets de cotisations sociales
+ revenus du patrimoine
+ solde des transferts reçus et versés à d'autres ménages (pensions alimentaires, etc.)
+ prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux)
- impôts directs

On peut toutefois débattre de l'ajout de loyers imputés, des plus-values ainsi que de divers revenus en nature qui peuvent influencer les comparaisons internationales : soins médicaux, éducation, autoconsommation alimentaire...

Les revenus du patrimoine étant très mal mesurés, on préfère parfois les exclure dans un souci de comparabilité inter temporelle (cf. fiche n°2). Des études ponctuelles ont cependant tenté de reconstituer par imputation des revenus du patrimoine recalés sur données macroéconomiques.

Revenu primaire

Sur le plan théorique, le revenu primaire devrait être calculé non seulement avant impôt et prestations, mais également avant prise en compte des cotisations sociales et revenus de remplacement, ceci afin de définir un revenu de marché comparable sur le plan international quelle que soit la structure du système de transfert. Le revenu primaire se définirait donc ainsi :

Revenu primaire = revenus d'activité (salaires, bénéfices) « super-bruts » (revenus bruts + cotisations patronales)
+ revenus du patrimoine
+ solde des transferts reçus et versés à d'autres ménages (pensions alimentaires, etc.)

Cette définition n'a de sens que sur la population en âge de travailler, non compris les retraités pour lesquels ce revenu primaire serait quasiment nul.

En pratique toutefois, ce revenu primaire n'est pas calculé dans les sources statistiques, car ces sources ne mesurent que les salaires nets de cotisations. La reconstitution des salaires « super-bruts » nécessiterait des imputations qui ne sont pas réalisées de manière systématique.

Il est donc d'usage (cf. fiches n°2 et 3) de considérer le *revenu déclaré* ainsi défini :

Revenu déclaré (avant CSG déductible) =
revenus d'activité (salaires, bénéfices) nets de cotisations sociales
+ revenus de remplacement (indemnités de chômage, pensions de retraite) nets de cotisations sociales
+ revenus du patrimoine (sous réserve)
+ solde des transferts reçus et versés à d'autres ménages (pensions alimentaires, etc.)

Le revenu disponible s'obtient alors en ajoutant à ce revenu déclaré avant CSG déductible les prestations sociales et en soustrayant les impôts directs (IR, TH, CSG-CRDS-prélèvement social).

Le revenu déclaré a une signification concrète pour les ménages puisqu'il correspond au revenu qu'ils reportent sur la déclaration fiscale, lequel conditionne de nombreux impôts, prestations ou avantages sociaux. Notons que, depuis l'instauration d'une composante déductible de la CSG en 1997, il existe un petit écart entre le revenu déclaré tel qu'il est défini ci-dessus et le revenu que les ménages reportent effectivement sur leur déclaration fiscale :

Revenu déclaré (effectivement) = Revenu déclaré (avant CSG déductible) - CSG déductible (sur revenus d'activité et de remplacement)

Depuis l'instauration de la CSG non déductible en 1991, il existe également un décalage entre le revenu mentionné sur la déclaration fiscale et le revenu que les ménages perçoivent après prélèvements à la source (cotisations sociales, CSG) :

Revenu perçu = Revenu déclaré (effectivement) - CSG non déductible - CRDS (sur revenus d'activité et de remplacement)

Signalons enfin que les revenus du patrimoine peuvent être soit omis (fiche n°2) soit intégrés tels qu'ils sont mentionnés sur les déclarations fiscales (fiche n°3) soit recalés sur données macroéconomiques.

Fiche n° 2

Evolution des inégalités de revenu de 1970 à 1997

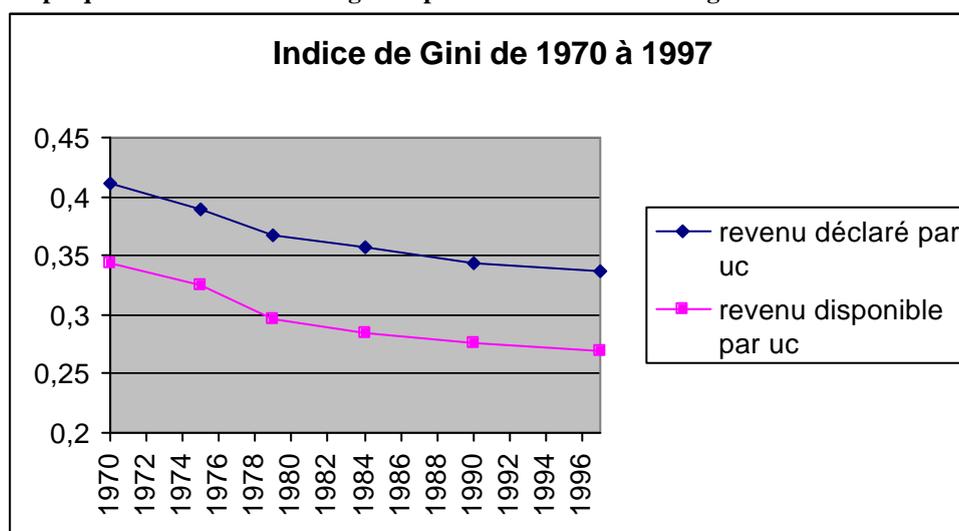
2-1 Inégalités sur l'ensemble de la population

De 1970 à 1997, en francs constants, les revenus et le niveau de vie des ménages se sont accrus à un rythme voisin de 5 % par an avant 1979, plus lentement ensuite. Ainsi, en 1970, un ménage sur deux disposait d'un revenu disponible par uc inférieur à 3900 francs par mois contre moins de 20 % des ménages en 1997.

Les impôts directs et les prestations sociales contribuent à élever le niveau de vie des ménages au bas de la distribution et à réduire les inégalités. Ainsi, l'indice de gini passe en 1997 de 0,34, lorsqu'il est calculé sur le revenu déclaré à 0,26 lorsqu'il est calculé sur le revenu disponible.

Sur la période, les inégalités se sont réduites progressivement tant en terme de revenu déclaré qu'en terme de revenu disponible : la réduction des inégalités a été rapide durant les années 70, avant de se ralentir dans les années 80 puis de cesser pratiquement dans les années 90.

Graphique 1 : Evolution des inégalités pour l'ensemble des ménages



Note : pour une plus grande homogénéité entre les années, les revenus du patrimoine peu comparables en évolution ont été exclus des revenus déclarés.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Tableau 1 : Limites de déciles du revenu déclaré par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Ensemble des ménages	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	14 249	20 674	26 583	28 039	31 665	32 788
D2	23 482	31 957	39 237	41 649	46 118	48 576
D3	31 200	41 675	50 426	52 732	57 689	61 299
D4	38 884	51 821	61 406	63 637	68 611	73 083
D5 (médiane)	47 122	62 088	72 674	75 114	79 720	84 832
D6	56 878	74 427	85 345	87 419	92 033	98 037
D7	69 492	88 750	100 184	102 239	106 216	113 847
D8	87 069	108 298	119 756	122 424	125 929	135 607
D9	116 206	140 613	154 530	158 270	162 744	174 215
C95	148 734	178 387	195 464	200 673	204 039	219 979
D9/D1	8,16	6,80	5,81	5,64	5,14	5,31
D9/D5	2,47	2,26	2,13	2,11	2,04	2,05
D5/D1	3,31	3,00	2,73	2,68	2,52	2,59
Gini	0,41	0,39	0,37	0,36	0,34	0,34
Theil	0,30	0,27	0,25	0,23	0,21	0,20
Atkinson (s=-0,25)	0,35	0,32	0,29	0,27	0,24	0,24
Atkinson (s= 0,25)	0,21	0,19	0,17	0,16	0,15	0,14
S80/S20 ¹	10,3	8,8	7,6	7,3	6,7	6,8

(1) Rapport entre le revenu déclaré moyen par uc des 20 % les plus aisés et le revenu déclaré moyen par uc des 20 % les plus pauvres.

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Tableau 2 : limites de déciles du revenu disponible par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Ensemble des ménages	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	21 976	28 927	36 191	39 792	42 140	43 602
D2	27 098	36 713	45 987	49 466	52 288	55 049
D3	34 787	46 179	54 599	57 217	61 550	64 183
D4	41 779	54 155	63 445	65 235	70 178	72 588
D5 (médiane)	48 883	62 505	72 253	73 935	78 908	81 221
D6	57 112	71 869	81 822	83 869	88 682	91 043
D7	67 299	83 631	94 376	95 684	100 101	103 234
D8	82 128	99 504	109 535	111 602	115 426	119 538
D9	106 116	125 210	136 224	138 751	143 562	148 495
C95	130 641	153 520	165 268	168 598	172 620	179 232
D9/D1	4,83	4,33	3,76	3,49	3,41	3,41
D9/D5	2,17	2,00	1,89	1,88	1,82	1,83
D5/D1	2,22	2,16	2,00	1,86	1,87	1,86
Gini	0,34	0,32	0,30	0,29	0,28	0,27
Theil	0,20	0,18	0,16	0,14	0,13	0,13
Atkinson (s= -0,25)	0,23	0,23	0,18	0,18	0,16	0,14
Atkinson (s= 0,25)	0,14	0,13	0,11	0,10	0,09	0,09
S80/S20 ¹	6,0	5,6	4,6	4,3	4,1	3,9

(1) Rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus aisés et le niveau de vie moyen des 20 % les plus pauvres.

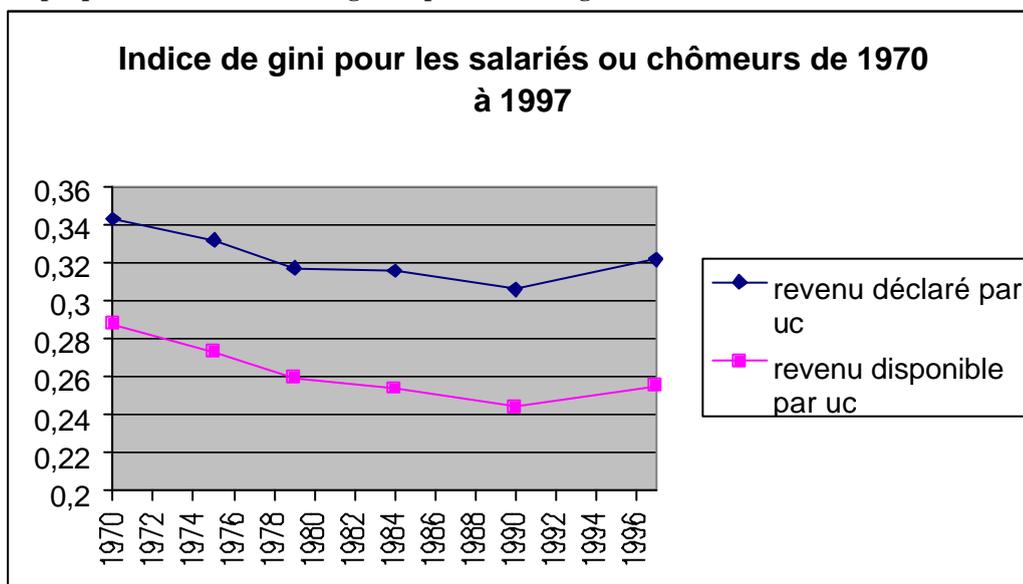
Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

2-2 Inégalités entre ménages de salariés ou chômeurs

Pour les salariés ou chômeurs ayant déjà travaillé en tant que salarié, l'évolution récente des revenus est moins favorable. En effet, si les revenus déclarés et le niveau de vie ont progressé pour tous les déciles sur la période 1970-1984, les évolutions récentes ont été beaucoup plus contrastées. Après une relative stabilisation durant la période 1984-1990, les déciles les plus bas ont vu leur revenu déclaré diminuer de 1990 à 1997, tandis que le revenu déclaré augmentait assez fortement pour les déciles les plus hauts. En terme de revenu disponible, ces évolutions ont été légèrement atténuées, notamment en bas de la distribution grâce à la montée en charge du RMI et des aides au logement. Au final, les inégalités de revenus ont diminué jusqu'en 1990 puis elles ont recommencé à croître. La montée du chômage et la progression du temps partiel explique probablement une partie de ces évolutions (cf. fiches n°7 et 8).

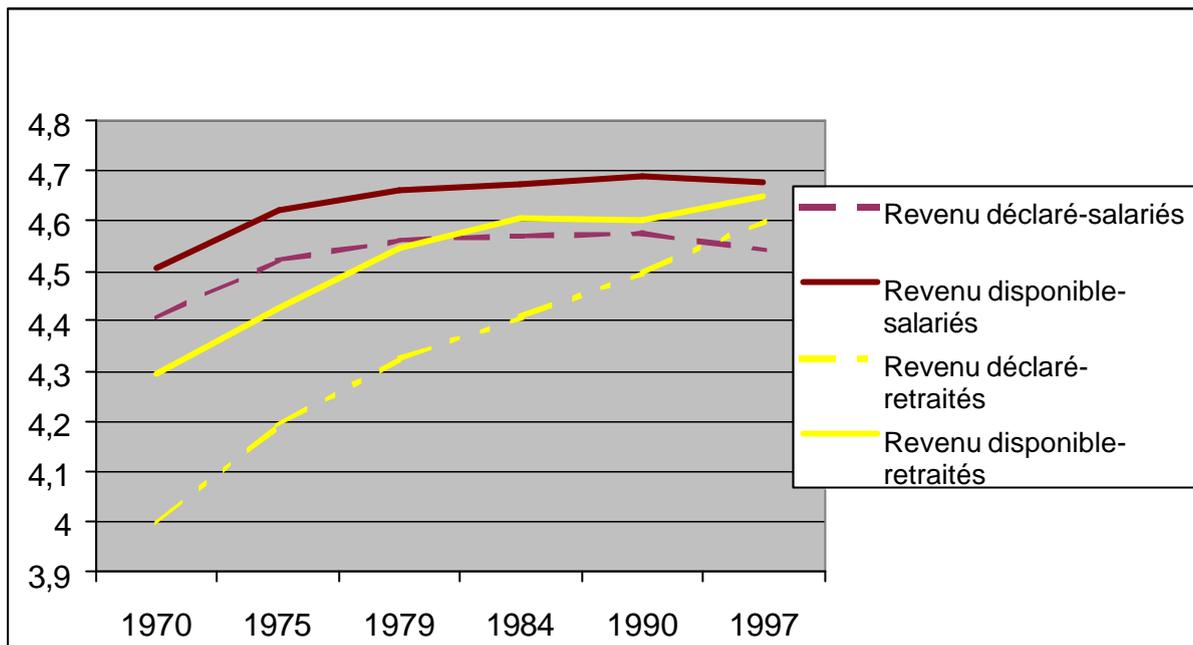
Graphique 2 : Evolution des inégalités pour les ménages de salariés ou chômeurs



Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Graphique 3 : Evolution du premier décile de revenu (en log)



Graphique 4 : Evolution des inégalités de revenu disponible par unité de consommation

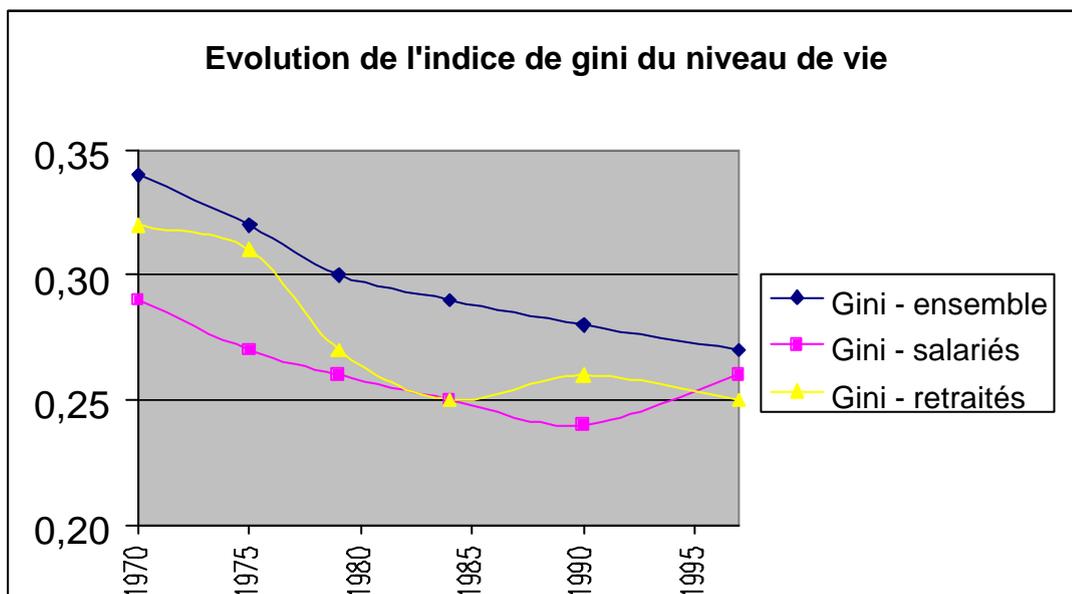


Tableau 3 : Limites de déciles du revenu déclaré par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Salariés ou chômeurs	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	25 480	33 222	36 401	37 183	37 579	34 775
D2	33 766	44 483	49 734	50 527	52 467	52 030
D3	41 643	54 475	61 195	62 921	64 802	65 480
D4	49 281	64 412	72 007	74 275	76 080	77 427
D5 (médiane)	57 788	75 389	83 298	85 558	87 490	90 013
D6	67 803	86 745	95 266	97 422	98 930	103 303
D7	80 215	100 805	109 338	110 865	112 444	118 188
D8	96 556	118 942	127 683	130 657	130 474	139 016
D9	123 576	150 089	158 504	163 827	163 956	175 149
C95	153 595	187 951	196 184	201 926	199 264	215 161
D9/D1	4,85	4,52	4,35	4,41	4,36	5,04
D9/D5	2,14	1,99	1,90	1,91	1,87	1,95
D5/D1	2,27	2,27	2,29	2,30	2,33	2,59
Gini	0,34	0,33	0,32	0,32	0,31	0,32
Theil	0,20	0,20	0,18	0,18	0,17	0,18
Atkinson (s= -0,25)	0,23	0,22	0,21	0,21	0,20	0,23
Atkinson (s= 0,25)	0,14	0,14	0,13	0,13	0,12	0,13

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Tableau 4 : limites de déciles du revenu disponible par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Salariés ou chômeurs	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	31 966	41 872	45 991	47 084	48 772	47 426
D2	39 212	51 023	55 887	57 647	59 694	59 134
D3	45 501	58 267	64 487	66 136	68 407	68 198
D4	51 922	65 191	72 448	74 393	77 384	76 876
D5 (médiane)	58 761	73 414	80 930	83 399	85 954	85 826
D6	66 801	83 014	91 120	92 834	94 845	95 881
D7	77 711	94 414	102 419	103 910	105 970	107 320
D8	91 520	109 622	116 481	119 550	120 179	123 065
D9	114 756	134 710	140 403	144 567	146 083	150 682
C95	138 438	163 841	169 295	173 133	171 692	179 711
D9/D1	3,59	3,22	3,05	3,07	3,00	3,18
D9/D5	1,95	1,83	1,73	1,73	1,70	1,76
D5/D1	1,84	1,75	1,76	1,77	1,76	1,81
Gini	0,29	0,27	0,26	0,25	0,24	0,26
Theil	0,14	0,13	0,12	0,11	0,10	0,11
Atkinson (s= -0,25)	0,16	0,15	0,14	0,14	0,12	0,13
Atkinson (s= 0,25)	0,10	0,09	0,09	0,08	0,07	0,08

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

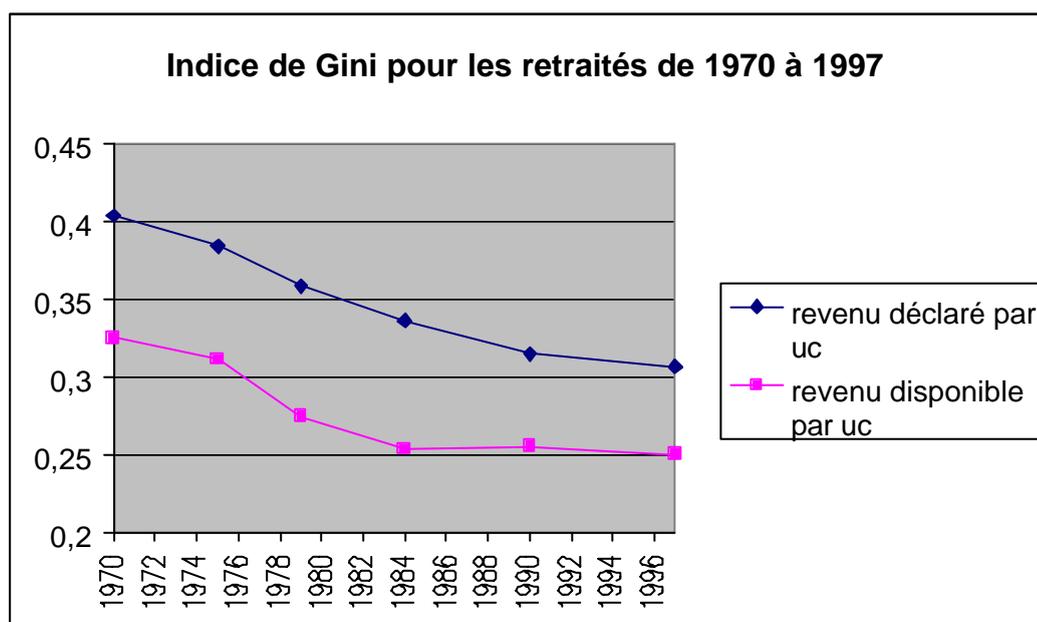
Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

2-3 Inégalités entre ménages de retraités

Avec l'arrivée à la retraite de personnes ayant cotisé durant toute leur vie professionnelle au système par répartition et ayant liquidé leur retraite dans des conditions plus avantageuses que par le passé, puis avec l'arrivée à la retraite de femmes ayant eu des carrières complètes, les revenus des ménages retraités ont fortement progressé tout le long de la période. Les montants des pensions perçues par les nouvelles générations de retraités sont également de moins en moins dispersés. Le renouvellement des générations se traduit donc, depuis 30 ans, par une baisse structurelle et régulière des inégalités de revenus au sein des ménages de retraités, en termes de revenus déclarés.

Cette baisse des inégalités entre ménages âgés a été amplifiée par les fortes revalorisations du minimum vieillesse intervenues entre 1975 et 1984. Ainsi, en francs constants, le premier décile de niveau de vie des retraités a doublé entre 1970 et 1984. Mais depuis 1984, le pouvoir d'achat du minimum-vieillesse n'augmente plus, et l'effet redistributif du minimum-vieillesse s'estompe au fur et à mesure que le nombre d'allocataires diminue. Au final, les inégalités de niveau de vie entre retraités se sont réduites jusqu'en 1984 avant de se stabiliser.

Graphique 5 : Evolution des inégalités pour les ménages de retraités



Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Tableau 5 : Limites de déciles du revenu déclaré par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Retraités	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	9 885	15 506	21 086	25 545	31 380	39 822
D2	16 086	24 723	31 668	37 311	44 559	52 695
D3	22 097	31 821	40 743	47 263	55 021	63 399
D4	27 863	39 377	49 165	56 315	64 164	73 325
D5 (médiane)	34 209	47 768	58 741	64 930	73 129	83 317
D6	41 005	57 082	69 012	74 922	82 636	94 637
D7	49 196	68 159	80 600	87 602	95 913	108 985
D8	62 012	83 976	98 876	105 655	112 963	129 590
D9	85 782	112 719	128 310	136 368	144 914	164 444
C95	108 613	142 340	163 909	167 849	176 097	202 593
D9/D1	8,68	7,27	6,09	5,34	4,62	4,13
D9/D5	2,51	2,36	2,18	2,10	1,98	1,97
D5/D1	3,46	3,08	2,79	2,54	2,33	2,09
Gini	0,40	0,38	0,36	0,34	0,31	0,31
Theil	0,27	0,25	0,22	0,19	0,17	0,16
Atkinson (s= -0,25)	0,34	0,32	0,28	0,24	0,20	0,19
Atkinson (s= 0,25)	0,20	0,19	0,16	0,14	0,12	0,11

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Tableau 6 : Limites de déciles du revenu disponible par uc (en francs constants 1996) et indicateurs d'inégalités

Retraités	1970	1975	1979	1984	1990	1997
D1	19 687	26 787	35 263	40 369	39 909	44 559
D2	23 273	30 405	41 881	47 780	48 570	55 025
D3	23 775	35 335	45 364	52 596	56 838	63 655
D4	28 909	39 479	51 227	57 996	64 601	71 430
D5 (médiane)	34 625	47 189	59 317	64 594	72 009	79 097
D6	41 195	55 416	67 966	72 531	79 986	86 562
D7	48 708	64 713	78 105	82 221	90 043	97 974
D8	59 667	77 728	91 642	96 533	103 493	113 494
D9	79 283	100 061	115 426	120 239	128 358	139 744
C95	98 307	123 218	141 092	142 508	150 687	166 628
D9/D1	4,03	3,74	3,27	2,98	3,22	3,14
D9/D5	2,29	2,12	1,95	1,86	1,78	1,77
D5/D1	1,76	1,76	1,68	1,60	1,80	1,78
Gini	0,32	0,31	0,27	0,25	0,26	0,25
Theil	0,17	0,16	0,13	0,11	0,11	0,11
Atkinson (s= -0,25)	0,20	0,20	0,15	0,13	0,13	0,12
Atkinson (s= 0,25)	0,12	0,12	0,09	0,08	0,08	0,08

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

2-4 Impact de l'unité statistique choisie et des revenus du patrimoine

Les résultats précédents ont été calculés en prenant comme unité statistique le ménage et en considérant la distribution de niveau de vie des ménages, le niveau de vie étant le revenu du ménage par unité de consommation. Une autre approche consiste à privilégier l'individu comme unité statistique et à considérer la distribution des niveaux de vie individuels, le niveau de vie d'un individu étant celui du ménage où il vit. Ceci revient à considérer qu'un ménage composé de cinq personnes doit peser cinq fois plus dans la distribution qu'un ménage composé d'une unique personne.

Les limites de déciles obtenus dans ce cas sont légèrement inférieures aux précédentes : en effet, les familles nombreuses se situent plus souvent en bas de l'échelle des revenus. Les écarts sont néanmoins relativement faibles (de l'ordre de 1%, cf. tableau 7). L'impact est négligeable sur les indicateurs d'inégalités (D9/D1 ou Gini).

Tableau 7 : Effet de l'unité statistique (ménage ou individu) sur la distribution des niveaux de vie en 1997

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	C95
Ménage	43 602	55 049	64 183	72 588	81 221	91 043	103 234	119 538	148 495	179 232
Individu	43 572	54 429	63 387	71 882	80 702	90 504	102 430	118 366	147 118	177 755
Rapport ménage/individu	1,001	1,011	1,013	1,010	1,006	1,006	1,008	1,010	1,009	1,008

Note : les revenus du patrimoine sont exclus.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Les résultats précédents ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine, qui sont de moins en moins bien couverts par la source fiscale (cf. fiche n°1). Si l'on inclut les revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale, les limites de déciles de niveaux de vie s'accroissent principalement aux deux extrémités de la distribution (+5 % environ, contre +2 % environ au niveau de la médiane, cf. tableau 8). En effet, les ménages touchant une part importante de leurs revenus sous formes de revenus du patrimoine sont non seulement les ménages aisés mais également certains indépendants compensant leur faible retraite par leur patrimoine. Il en résulte que la prise en compte des revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale accroît à peine l'indice de Gini (+0.002).

Malheureusement les revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale, qui ne couvrent qu'un quart de la masse totale des revenus du patrimoine, donnent une version biaisée de l'impact inégalitaire des revenus du capital : les ménages aisés ont en effet avantage à recourir au prélèvement libérateur alors que les ménages non imposés ont avantage à déclarer les intérêts perçus. Selon des imputations de revenus du patrimoine recalés sur données macroéconomiques, l'impact inégalitaire des revenus du capital serait dix fois plus important (+0.015 sur l'indice de Gini en 1996)

Tableau 8 : Effet des revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale sur la distribution des niveaux de vie en 1997

	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	C95
Sans revenus du patrimoine	43 602	55 049	64 183	72 588	81 221	91 043	103 234	119 538	148 495	179 232
Avec revenus du patrimoine	45 751	56 985	66 011	74 424	83 093	93 272	105 841	122 675	153 868	188 196
Rapport "avec"/"sans"	1,049	1,035	1,028	1,025	1,023	1,024	1,025	1,026	1,036	1,050

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

Définitions :

Le revenu déclaré et le revenu disponible définis dans la fiche n°1 sont reconstitués ainsi à partir des rubriques fiscales :

Revenu déclaré au fisc (avant CSG déductible, hors revenus du patrimoine) =

- « traitements-salaires » (yc indemnités chômage
- + bénéfices (BA, BIC, BNC)
- + « pensions-retraites » (yc les pensions alimentaires reçues)
- pensions alimentaires versées

Pour l'année 1997, on a réintégré dans le revenu déclaré la part déductible de la CSG, afin de reconstituer un revenu avant impôt.

Revenu disponible = revenu déclaré + prestations (famille, logement, minima sociaux)

- impôts (IR, TH, CSG déductible ou non, RDS).

Niveau de vie = revenu disponible par unité de consommation.

L'échelle d'unité de consommation utilisée par l'Insee comme par Eurostat attribue 0,5 uc aux adultes de 14 ans ou plus à partir du deuxième et 0,3 uc aux enfants.

Revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration

- = revenus fonciers (nets de charges et abattements fiscaux)
- + revenus mobiliers déclarés (non compris les revenus exonérés ou soumis à prélèvement libératoire)
- + revenus accessoires (locations meublées etc.).

Statut : le statut de la personne (salarié ou chômeur, indépendant, retraité, inactif) est déterminé à partir de la catégorie socioprofessionnelle (pour les actifs, celle du dernier emploi) : ainsi, un chômeur dont le dernier emploi était salarié sera classé comme «salarié ou chômeur» tandis qu'un chômeur n'ayant jamais travaillé sera considéré comme inactif.

Champ : ménages ordinaires (non compris les ménages dont la personne de référence est étudiante) dont le revenu déclaré est positif ou nul et le revenu disponible positif.

Pour en savoir plus :

- Synthèse n°28, *Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1999*

- Breuil-Genier.P., «*inégalités de revenus et redistribution : évolutions 1970-1996 au sein des ménages salariés, France, Portrait Social 2000-2001.*

Fiche n° 3

Evolution de la pauvreté monétaire entre 1970 et 1997

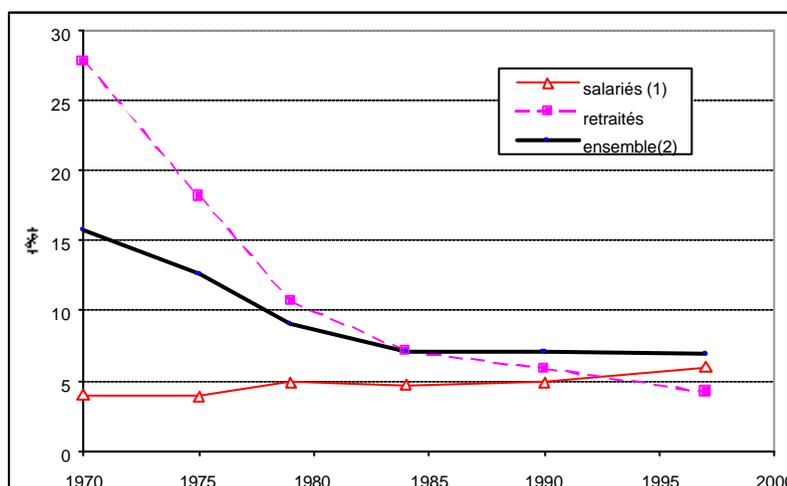
3-1 Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté a fortement diminué entre 1970 et 1984 pour l'ensemble des ménages (graphique 1). Ensuite, il s'est stabilisé et a même légèrement augmenté entre 1990 et 1997¹.

Ce sont les ménages de retraités qui ont le plus profité de la baisse de la pauvreté antérieure à 1984. En fait, leur taux de pauvreté a constamment diminué entre 1970 et 1997, à un rythme qui s'est toutefois ralenti à partir des années 1980. En revanche, la pauvreté des ménages de salariés ou chômeurs n'a pas régressé entre 1970 et 1997. Le taux de pauvreté de cette catégorie a, au contraire, augmenté entre 1990 et 1997. La quasi-stabilité du taux de pauvreté global depuis 1984 résulte donc d'une hausse de la pauvreté au sein des salariés ou chômeurs, compensée par une baisse de la pauvreté chez les retraités.

En 1997, les ménages de retraités sont moins souvent pauvres que les ménages de salariés ou chômeurs alors que, jusqu'en 1990, c'était l'inverse. En outre, les ménages de retraités dont le revenu monétaire est faible sont essentiellement des anciens agriculteurs qui sont souvent propriétaires de leur logement. Si l'on ajoutait des loyers imputés au revenu monétaire afin de tenir compte de la propriété de la résidence principale, le taux de pauvreté des retraités serait voisin de zéro.

Graphique 1 : Taux de pauvreté selon l'occupation de la personne de référence



(1) les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés

(2) outre les salariés et les retraités, l'ensemble comprend les indépendants et les autres inactifs

Source : Insee-DGI, Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997

¹ En effet, le taux de pauvreté des années 1984 et surtout 1990 est en réalité moins élevé qu'ils n'apparaît sur le graphique 1. Pour ces années-là, les revenus utilisés pour la mesure de la pauvreté ne comprennent pas certaines prestations sociales, comme l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation parentale d'éducation.

3-2 Contribution des prestations sociales à la baisse de la pauvreté

En 1997, les prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux) réduisent la pauvreté de moitié. En effet, 14,1 % des ménages déclarent au fisc des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Ils seraient donc pauvres s'ils ne percevaient pas de prestations sociales. Grâce aux prestations sociales la moitié passe au-dessus du seuil de pauvreté et sortent ainsi de la pauvreté. L'impact des prestations est du même ordre de grandeur pour les ménages de retraités et pour ceux de salariés ou chômeurs. Sans prestations sociales 8,5 % des ménages de retraités seraient pauvres, 4,2 % le sont avec les prestations sociales. Pour les ménages de salariés ou chômeurs, la pauvreté passe de 13,6 % sans prestations sociales à 6,6 % avec les prestations sociales (tableau 1).

Déjà en 1970, les prestations sociales – alors principalement constituées des allocations familiales - réduisaient de moitié la pauvreté des ménages de salariés ou chômeurs. Cette contribution des prestations sociales à la réduction de la pauvreté des ménages de salariés ou chômeurs s'est à peu près maintenue tout au long de la période considérée, les prestations sous conditions de ressources prenant le relais des allocations familiales. La proportion de salariés ou chômeurs dont les revenus avant prestations se situent sous le seuil a sensiblement augmenté à partir du milieu des années quatre-vingt, mais les prestations sociales ont contenu cette augmentation.

En revanche, en ce qui concerne les ménages de retraités, il faut attendre le milieu et même la fin des années soixante-dix, période de revalorisation du minimum-vieillesse, pour que les prestations sociales contribuent de manière importante à la réduction de la pauvreté.

Tableau 1 : Proportion de ménages à bas revenu, avant et après prise en compte des prestations

	en %					
	Ensemble des ménages ¹		Ménages de salariés ²		Ménages de retraités	
	à bas revenu déclaré	à bas revenu disponible	à bas revenu déclaré	à bas revenu disponible	à bas revenu déclaré	à bas revenu disponible
1970	20,3	15,7	9,5	4,0	30,4	27,8
1975	18,3	12,6	9,1	3,9	25,6	18,2
1979	16,5	9,1	10,5	4,9	21,2	10,7
1984	15,4	7,1	10,6	4,7	16,5	7,0
1990	14,5	7,1	12,0	4,9	13,0	5,9
1997	14,1	7,0	13,6	6,6	8,5	4,2

¹ outre les salariés et les retraités, l'ensemble comprend les indépendants et les autres inactifs

² les chômeurs ayant déjà travaillé sont intégrés dans la catégorie des salariés

Source : Insee-DGI, Enquêtes Revenus fiscaux 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1997

Définitions :

Seuil de pauvreté : il est fixé par convention à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Un ménage pauvre est un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. En 1997, le seuil représente 3 500 francs par mois pour une personne seule, 5 250 francs pour un couple plus 1 050 francs par enfant de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires, non compris les ménages dont la personne de référence est étudiante, dont le revenu déclaré est positif ou nul et le revenu disponible positif.

Pour en savoir plus :

« Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités - La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997 », Hourriez J.M - Legendre N et Le Verre R, Insee Première n°761, mars 2001, Insee.

La pauvreté monétaire, Revenus et Patrimoine des ménages édition 2000-2001, Synthèses n°47 – mars 2001, Insee.

L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats, Hourriez J.M et Legris B, Economie et Statistique n°308-309-310, 1997, Insee

Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Rapport 2000 – novembre 2000, la Documentation Française

Fiche n° 4

Les évolutions de la pauvreté et des inégalités depuis 1996

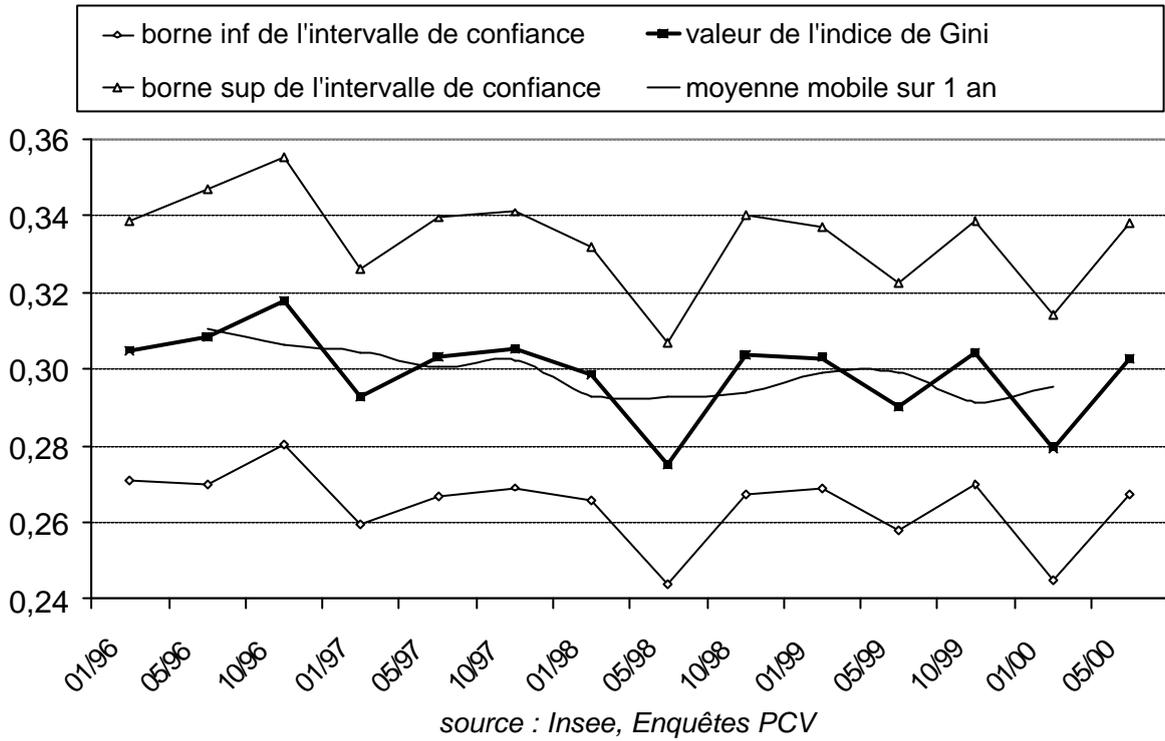
Pour repérer les évolutions récentes de la pauvreté, il faut se tourner vers des enquêtes auprès des ménages, comme l'enquête PCV (enquête permanente sur les conditions de vie, cf. fiche n°1). Cette source est immédiatement disponible et fournit un point d'observation tous les quatre mois, mais elle est moins précise et ne peut fournir que des indications provisoires en attendant la disponibilité des données fiscales.

4-1 Depuis 1996, les inégalités auraient cessé de croître au sein des actifs

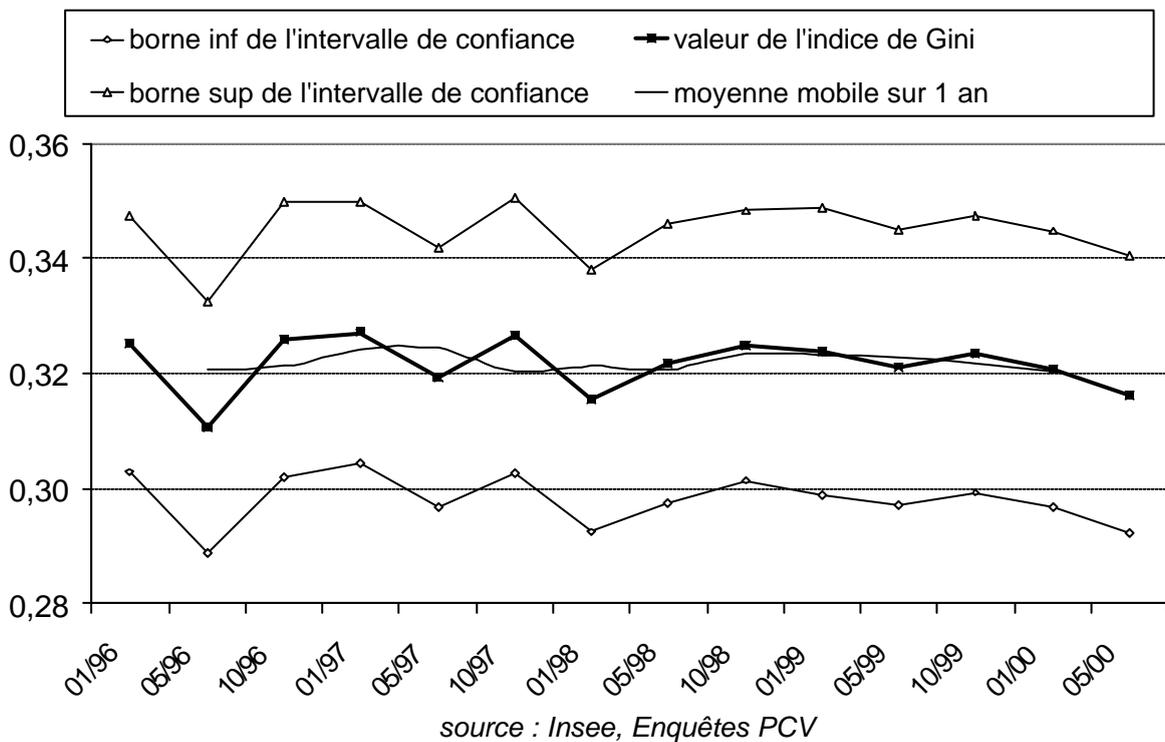
La série des enquêtes quadrimestrielles PCV réalisées de janvier 1996 à mai 2000 ne décèle pas d'évolution significative des indicateurs d'inégalité relative (indice de Gini ou de Theil). Les variations des indices semblent aléatoires et se situent bien en deçà des bornes de l'intervalle de confiance à 95 %. Ceci prolonge le constat des enquêtes Revenus fiscaux, à savoir la stabilité des indices d'inégalités entre 1990 et 1997 pour l'ensemble de la population (fiche n°2). Les inégalités seraient donc demeurées à peu près stables en France tout au long des années quatre-vingt-dix.

Cette absence d'évolution au niveau de la population totale résulte-t-elle, comme par le passé, d'évolutions opposées parmi les deux sous-populations des ménages d'actifs et de retraités ? Effectivement, on décèle une diminution presque significative des inégalités parmi les retraités depuis 1996 (graphique 1). La lente baisse structurelle des inégalités parmi les personnes âgées semble se poursuivre. Par contre, au sein des ménages actifs aucune tendance significative ne se dégage (graphique 2). Les inégalités parmi les actifs seraient donc stables durant la seconde moitié de la décennie, après avoir augmenté au cours de la première moitié (fiche n°2).

graphique 1 : Indice de Gini des retraités (1996-2000)



graphique 2 : Indice de Gini des actifs (1996-2000)

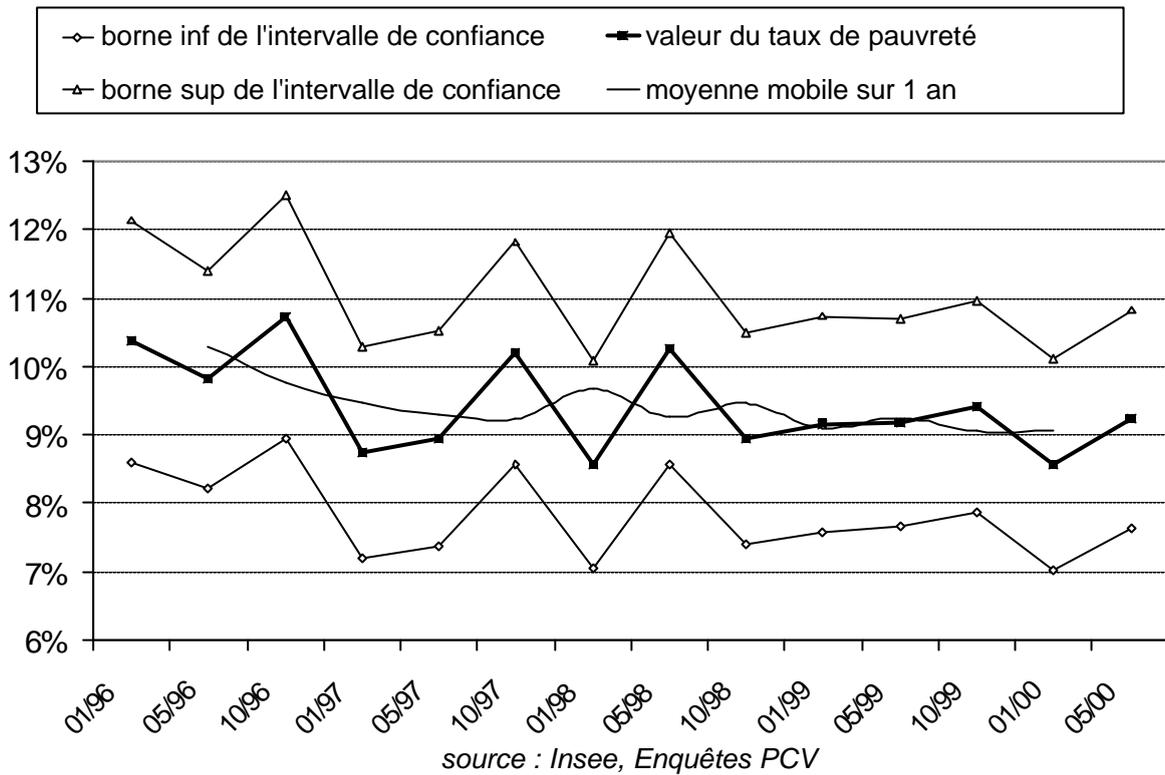


4-2 Le taux de pauvreté monétaire des actifs se serait également stabilisé

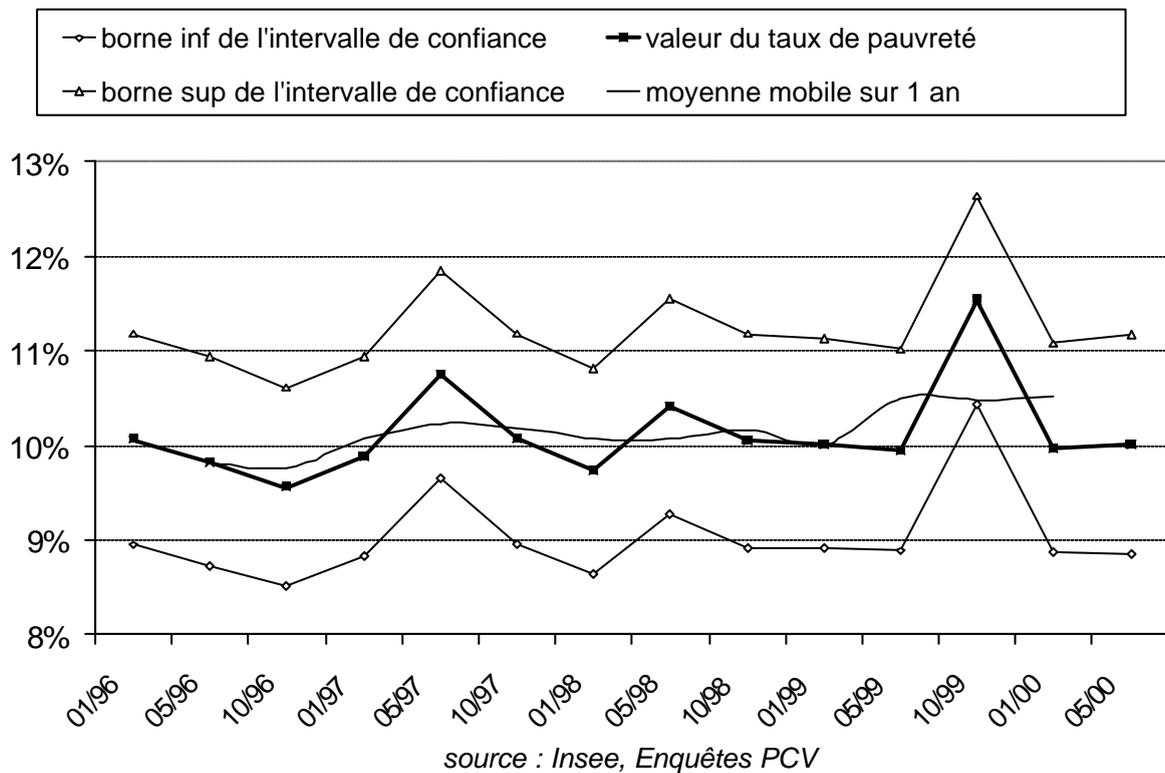
Le constat en matière de pauvreté monétaire est le même qu'en matière d'inégalités : la série des enquêtes PCV ne décèle pas la moindre évolution du taux de pauvreté monétaire sur la période 1996-2000 ; la lente baisse structurelle se poursuivrait au sein des retraités (graphique 3), tandis qu'une stabilisation interviendrait chez les actifs après la hausse observée au début de la décennie (graphique 4). La similitude des constats sur les inégalités et la pauvreté monétaire est assez logique, puisque le taux de pauvreté monétaire est un indicateur d'inégalité ciblé sur le bas de la distribution.

Une stabilité du taux de pauvreté monétaire entre 1996 et 2000 correspondrait tout de même à une amélioration sensible de la situation des plus démunis. En effet, rappelons que la mesure de la pauvreté monétaire est relative : dans un contexte où le niveau de vie médian des ménages progresse avec le retour de la croissance, une stabilité du taux de pauvreté relative signifie que le niveau de vie du premier décile progresse autant que celui du ménage médian. Selon les enquêtes PCV, le niveau de vie médian a progressé de 1,5 % par an en francs constants sur l'ensemble de la période 1996-2000. Le seuil de pauvreté a donc augmenté au même rythme.

graphique 3 : Taux de pauvreté des retraités (1996-2000)



graphique 4 : Taux de pauvreté des actifs (1996-2000)

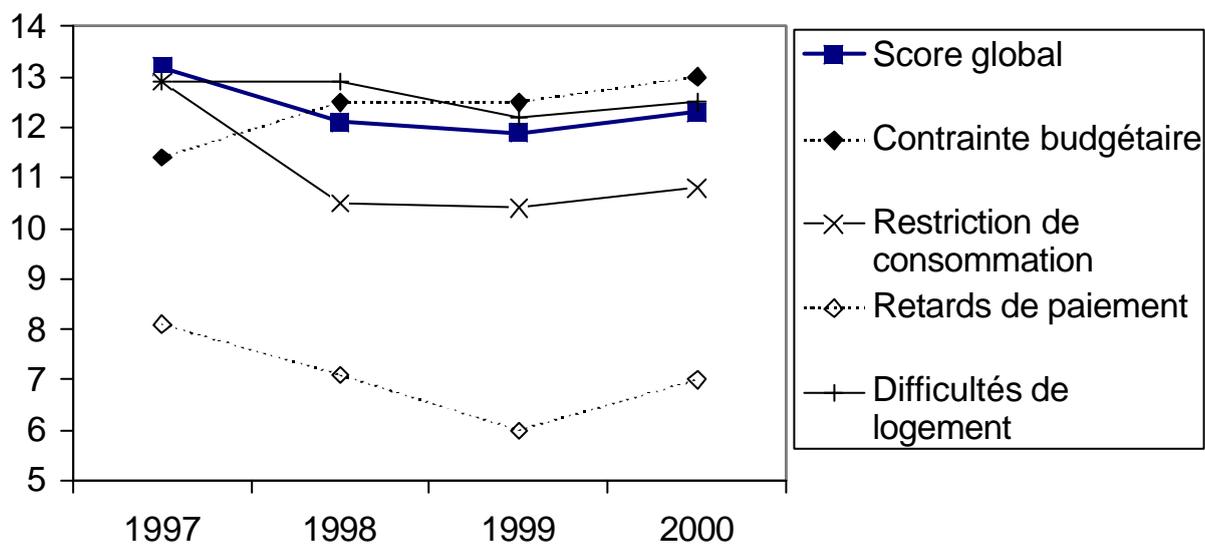


4-3 Les conditions de vie des plus défavorisés s'amélioreraient

La mesure de la pauvreté à partir des conditions de vie confirme cette amélioration de la situation des plus défavorisés en termes absolus depuis 1997. Cette mesure de la pauvreté se fonde sur une batterie d'indicateurs relevant les difficultés que rencontrent certains ménages : budget trop serré, retards de paiements, restrictions de consommation, mauvaises conditions de logement. Un ménage est considéré comme pauvre selon cette approche s'il cumule un grand nombre de difficultés. La mesure de la pauvreté à partir des conditions de vie est complémentaire de la mesure de la pauvreté à partir du revenu monétaire.

Les enquêtes PCV de mai fournissent une estimation de la pauvreté en termes de conditions de vie. La même batterie d'indicateurs de conditions de vie est en effet suivie chaque année depuis 1997. Entre mai 1997 et mai 2000, la proportion de ménages cumulant un grand nombre de difficultés s'est réduite. L'amélioration est surtout perceptible dans le domaine des restrictions de consommation et des retards de paiement (graphique 5).

graphique 5 :
Taux de pauvreté d'après les conditions de vie (1997-2000)



source : Insee, enquêtes PCV de mai

Définitions

Pauvreté en termes de conditions de vie :

Un score de déprivations est construit à partir des difficultés qu'exprime le ménage lorsqu'il est interrogé dans une enquête par sondage. Par exemple, dans les enquêtes PCV, 28 indicateurs sont suivis. Ces 28 indicateurs sont répartis en quatre groupes :

- indicateurs de contrainte budgétaire : difficulté à équilibrer les ressources et les dépenses du ménage
- indicateurs de retards de paiement : le ménage n'a pas pu payer à temps certaines échéances
- indicateurs de restrictions de consommation : privations en matière de consommation
- indicateurs de difficultés de logement : le ménage estime avoir un logement trop petit, trop sombre...

Le score global de déprivations est construit en comptabilisant simplement le nombre de réponses positives aux 28 questions posées. Le ménage est considéré comme pauvre si le score dépasse un certain seuil, choisi de façon à retrouver environ 10 % de ménages pauvres. Dans l'étude réalisée d'après l'enquête PCV le seuil correspondait à au moins 8 difficultés. Ce seuil est arbitraire : seules comptent les évolutions du taux de pauvreté, et non son niveau.

De scores partiels peuvent être construits pour chacun des 4 groupes d'indicateurs, ce qui permet de définir 4 taux de pauvreté.

Pour en savoir plus :

Stefan Lollivier et Daniel Verger « Pauvreté d'existence, monétaire et subjective sont distinctes », in « mesurer la pauvreté aujourd'hui », Economie et statistique n°308-309-310, Insee 1997.

Insee, « La pauvreté monétaire. Les tendances récentes de la pauvreté monétaire », et « Pauvreté et indicateurs de conditions de vie », Synthèses « Revenus-Patrimoine » n°47, 2001.

Fiche n° 5

Les inégalités de patrimoine

5-1 La concentration du patrimoine

Le taux d'épargne d'un ménage progresse en fonction de son revenu : nul voire négatif dans le premier quartile, il avoisine 20 % dans le quartile de revenu le plus élevé. L'élasticité du montant de l'épargne par rapport au revenu est estimée à environ 1,4 dans les enquêtes Budget de famille. Une élasticité supérieure à l'unité signifie que la part du revenu qui n'est pas consommée est d'autant plus grande que le revenu est lui-même élevé : l'épargne est un bien de luxe, elle est donc plus concentrée que le revenu.

Le patrimoine étant, si l'on excepte la perception d'héritage ou de donation, le résultat de l'accumulation de l'épargne, il a lui aussi une élasticité du même ordre. L'élasticité du patrimoine brut par rapport au revenu, à âge fixé, a été estimée à environ 1,5 d'après l'enquête Patrimoine 1998. Au sein des ménages d'une même classe d'âge, le patrimoine est plus concentré que le revenu, avec un indice de Gini compris entre 0,5 et 0,65 selon les générations contre 0,3 environ pour le revenu.

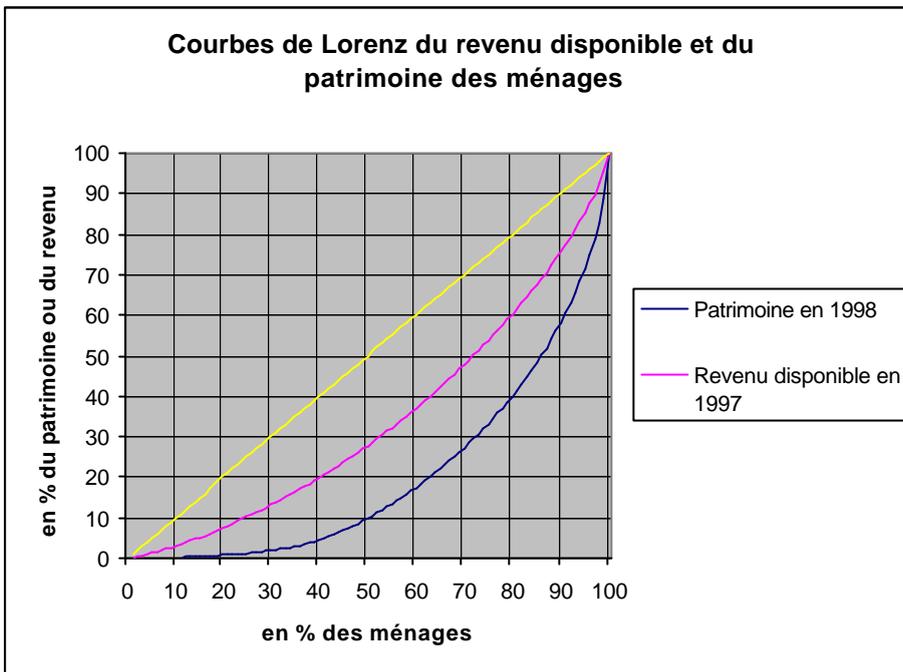
A ce phénomène s'ajoute un effet cycle de vie qui accroît encore la concentration du patrimoine. En effet, le patrimoine moyen croît avec l'âge de la personne de référence pour atteindre un maximum vers 55 ans en 1998. Puis il décroît fortement pour les ménages plus âgés, cette décroissance étant davantage imputable à un effet génération qu'à une consommation du patrimoine en fin de cycle de vie.

Enfin une disparité importante existe entre salariés et indépendants. Les indépendants détiennent, toutes choses égales par ailleurs, plus de patrimoine que les salariés. Ce supplément de patrimoine est en grande partie dû au patrimoine professionnel mais il est aussi le fait d'un comportement d'épargne différent des indépendants, lié à la moins grande stabilité de leurs revenus et à la nécessité de s'assurer un complément de retraite.

Au total, sur l'ensemble de la population, le patrimoine brut s'avère plus inégalement réparti que le revenu. L'indice de Gini est compris entre 0,6 et 0,7 : les 10 % des ménages les plus riches se partagent plus de 40 % du patrimoine total tandis qu'en bas de l'échelle la moitié des ménages ne possèdent que 10 % du patrimoine. En recoupant les données de l'enquête Patrimoine, du fichier de l'ISF, et des déclarations de succession, l'Insee a estimé que les 1 % les plus riches détiennent entre 14 et 20 % du patrimoine des ménages. A l'intérieur de ce centile le plus riche, le patrimoine demeure concentré, quoique un peu moins (les 10 % les plus riches de ce centile possèderaient environ un tiers du total du patrimoine du centile, d'après le fichier de l'ISF).

Le patrimoine médian se situe aux alentours de 500 000 Francs, et correspond à des patrimoines essentiellement investis dans l'immobilier (résidence principale). La limite du dernier décile se situe aux alentours de 2 millions de Francs, celle du dernier centile entre 5 et 10 millions de Francs. A ce niveau de richesse, plus on s'élève dans l'échelle des fortunes, plus la part du patrimoine investi en valeurs mobilières s'accroît. Il en résulte que les valeurs mobilières sont encore plus concentrées que les autres formes de patrimoine.

Graphique 1 : Concentration du patrimoine et du revenu des ménages



Source : Insee, enquête Patrimoine 1998.

5-2 Les revenus et plus-values engendrées par le patrimoine de rapport

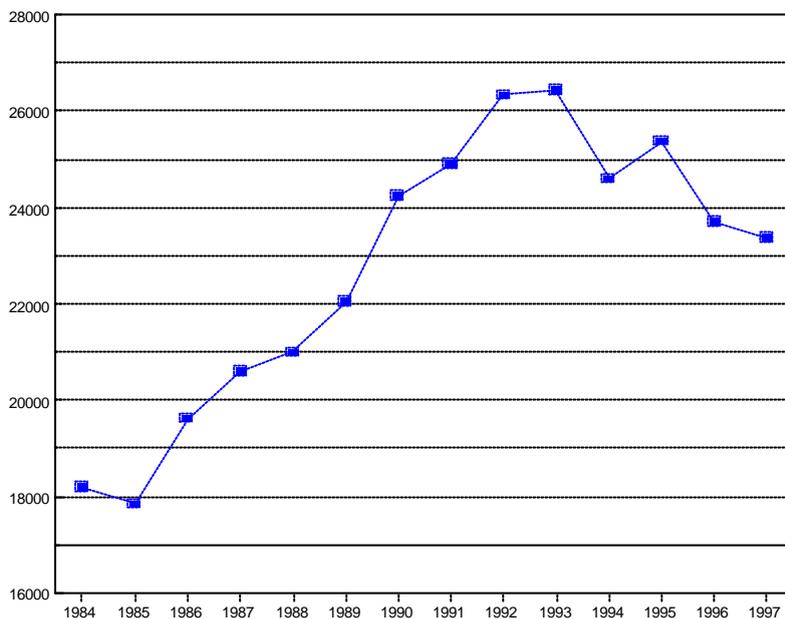
Le patrimoine de rapport détenu par les ménages engendre des revenus (intérêts, dividendes, loyers). Ceux-ci contribuent à accroître les inégalités de revenus. En effet, plus on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie, plus les revenus du patrimoine représentent une part croissante du revenu total, ce qui est la conséquence de l'élasticité-revenu supérieure à 1 du patrimoine. Ainsi le quart des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé touche 8 fois plus de revenus du patrimoine que le quart des ménages ayant le niveau de vie le plus faible, alors qu'il ne gagne que 5 fois plus sous forme de revenus d'activité ou de remplacement.

Toutefois, il apparaît aussi que les ménages à bas revenu touchent plus de revenus du patrimoine, en proportion de leur revenu, que le reste de la population. Ceci provient d'une population d'anciens indépendants touchant une très faible retraite mais ayant accumulé du patrimoine (voir aussi la variante sur les revenus du patrimoine dans la fiche n°2). Cette population tend à se réduire, de sorte que les revenus du patrimoine se concentrent de plus en plus chez les hauts revenus : entre 1984 et 1994, la part des revenus du patrimoine perçue par le quart des ménages les plus aisés serait passée de 58 % à 62 %, selon les enquêtes Budget de famille. Ainsi le caractère inégalitaire des revenus du patrimoine aurait tendance à s'accroître.

L'impact des revenus du patrimoine sur les inégalités de niveau de vie est bien sûr proportionnel à leur importance dans le revenu des ménages au niveau macroéconomique. Or depuis le début des années 80, tandis que le revenu des ménages progresse modérément (environ +1 % par an en termes de niveau de vie), le patrimoine des ménages progresse rapidement (environ +3 % par an) et plus encore le patrimoine de rapport (+5 % par an entre 1984 et 1997). Il en résulte une tendance à l'accroissement des revenus du patrimoine, qui a toutefois été contrariée par la baisse des taux de rendement dans les années 80 et plus encore dans les années 90. Les revenus du patrimoine ont fortement progressé jusqu'en 1993 avant de diminuer légèrement depuis (graphique 2).

Graphique 2 - Evolution des revenus du patrimoine

Montants moyens par ménage en francs 1997



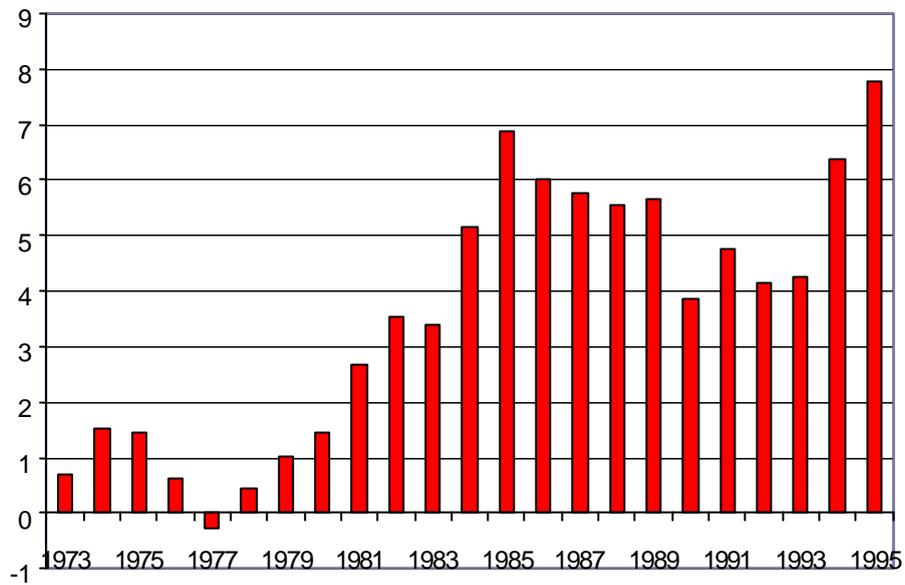
Source : calculs Insee d'après données Insee, BDF, SBF, SAFER, Notaires parisiens

Les revenus courants ne tiennent pas compte des plus-values procurées par le patrimoine de rapport. Si les plus-values immobilières semblent annulées par l'inflation sur longue période, les plus-values réalisées sur les actions au cours des vingt dernières années sont nettement supérieures à l'inflation. Selon les comptes de patrimoine, les plus-values latentes liées aux actions pourraient représenter, en moyenne sur la période 1987-1997, environ 200 milliards de francs, soit près de 10 000 francs par ménage en moyenne (à comparer aux 24 000 francs de revenus courants). Ces plus-values latentes sont sans doute plus inégalement réparties que les revenus compte tenu de la forte concentration des valeurs mobilières.

La mesure de la performance globale du patrimoine de rapport, qui tient compte à la fois des taux de rendement et des plus-values nettes d'inflation, permet de mieux rendre compte des gains engendrés par le patrimoine de rapport. Cette performance globale s'est élevée à environ 5 % dans les années 80 et 90, remontant à la fin des années 90 grâce à la forte hausse des actions, alors qu'elle était quasiment nulle dans les années 70 (graphique 3). Cette performance élevée s'est appliquée à un patrimoine de rapport en croissance.

Graphique 3 - Performances du patrimoine de rapport

moyenne mobile sur 8 ans



Source : calculs Insee d'après données Insee, BDF, SBF, SAFER, Notaires parisiens

Définitions

Patrimoine brut : total des actifs financiers, immobiliers ou professionnels possédés par le ménage, l'endettement n'étant pas déduit. Le patrimoine brut peut être ventilé en trois composantes :

- le patrimoine domestique (logements occupés par le ménage)
- le patrimoine de rapport (placements financiers ou immobiliers procurant revenus et plus-values)
- le patrimoine professionnel (actifs utilisés par les travailleurs indépendants dans le cadre de leur activité).

Pour en savoir plus :

- « *Les ménages fortunés et la gestion de leur patrimoine* », Synthèse n°11, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1997.
- « *Détention d'actifs et disparités de patrimoine : une mise en perspective sur 12 ans* », Synthèse n°19, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1998.
- « *Structure et disparités du patrimoine des ménages* », Synthèse n°28, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1999.
- « *Evolution des revenus du patrimoine de rapport versés aux ménages* », Synthèse n°28, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1999.
- Guillaumat-Tailliet F., Malpot JJ., Paquel V., « *Le patrimoine des ménages, répartition et concentration* », Données Sociales 1996.
- Chambaz C., Guillaumat-Tailliet F., Hourriez JM « *Le revenu et le patrimoine des ménages* », Insee, Données Sociales 1999.
- Loisy C., « *Taux d'épargne par catégorie de ménage* », Insee, Données Sociales 1999.

Fiche n° 6

Les disparités par générations

6-1 Analyse des revenus et patrimoines moyens de chaque génération

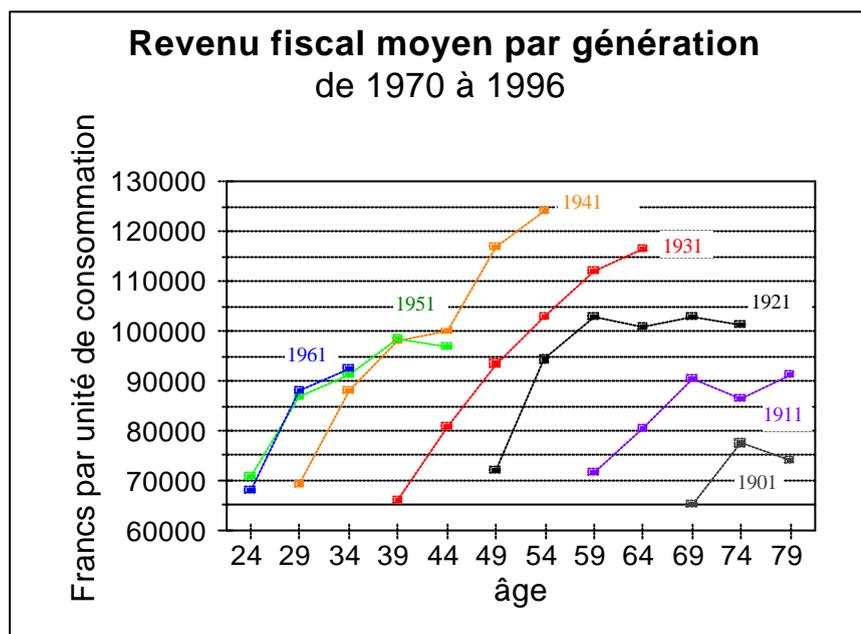
Si la répartition des revenus en fonction de l'âge demeurait stable au cours du temps, chaque génération bénéficierait, grâce à la croissance, d'un meilleur niveau de vie que la génération qui l'a précédée. Ceci s'est bien vérifié pour les personnes nées avant 1945 : chaque génération née avant 1945 dispose, à âge égal, d'un niveau de revenu et de patrimoine supérieur à celui des générations précédentes (graphiques 1 et 2). Par contre, les générations nées après 1945 ne disposent, à âge égal, d'un niveau de revenu et de patrimoine pratiquement égal en francs constants à celui de la génération 1945. Ceci est la conséquence d'une répartition des revenus qui est devenue de plus en plus favorable aux personnes âgées et de moins en moins favorable aux jeunes au cours des trente dernières années.

Si l'on suit l'évolution du pouvoir d'achat moyen d'une génération au cours du temps, il apparaît que chaque génération a toujours vu ses revenus progresser, du moins jusqu'à l'âge de la retraite. Après l'âge de la retraite, les générations récentes de retraités ont vu leurs revenus stagner en francs constants. En revanche, toutes les générations, y compris les plus âgées, ont vu le montant de leur patrimoine médian progresser sur la période 1986-1998, ce qui s'explique en partie par les performances élevées des placements (cf. fiche n°5). Il est frappant de ne constater aucune diminution du patrimoine en fin de cycle de vie. Notons que le constat sur le patrimoine a été établi sur les seuls salariés ou anciens salariés. La situation des indépendants est plus complexe, leur patrimoine se réduisant au moment du passage à la retraite avec la liquidation du patrimoine professionnel.

Au total, depuis une quinzaine d'années, l'augmentation du revenu moyen des retraités résulte uniquement du renouvellement des générations tandis que le pouvoir d'achat de chaque génération de retraités stagne. Mais la progression du patrimoine médian des retraités résulte à la fois du renouvellement des générations et d'un enrichissement de chaque génération d'anciens salariés au cours du temps.

Graphique 1 - revenu déclaré moyen par génération, de 1970 à 1996

En francs constants de 1996



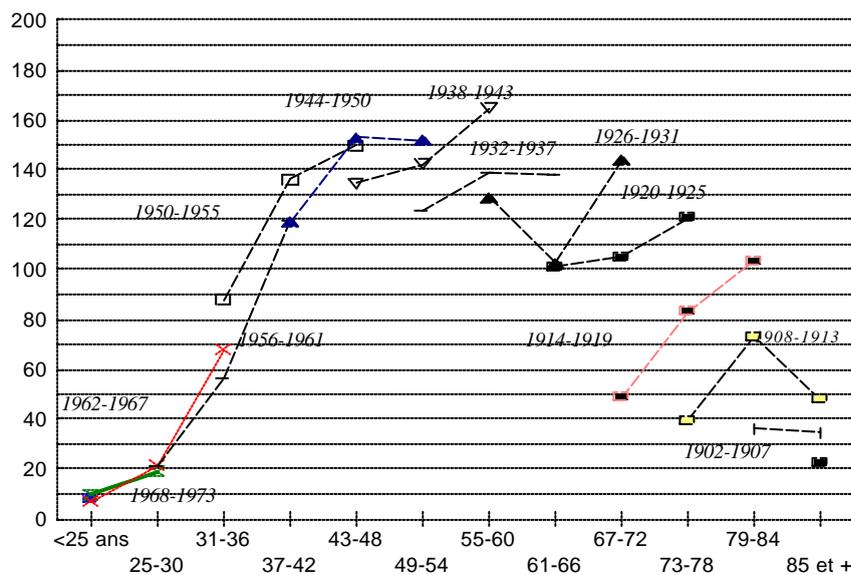
Note de lecture : sur ce graphique, les points reliés sont ceux relatifs à une même génération. l'axe des abscisses donne l'âge des chefs de ménage. L'année indiquée correspond au point initial de la génération : 1921 = chef de ménage né entre 1921 et 1925, etc. Le premier point de cette génération donne le revenu fiscal moyen par uc à 49 ans, le deuxième point correspond au revenu moyen par uc de cette génération cinq ans plus tard. La majorité des courbes a six points. Pour plus de clarté, une génération sur deux a été représentée. Dans l'ordre, ce sont les revenus des années 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et 1996. Si l'on trace une verticale correspondant à cette classe d'âge, le premier point donne le revenu en 1970, le deuxième donne le revenu en 1975 etc. Les points sur la verticale donnent donc l'amélioration du revenu des ménages à âge donné.

Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux » (revenu déclaré)

Graphique n°2 - Patrimoine médian par génération, de 1986 à 1998

Evolutions en francs constants

indice base 100 = patrimoine médian des ménages salariés en 1998



Note de lecture : les courbes suivent le parcours de chaque génération entre 1986 et 1998

Champ : ménages de salariés (actifs ou retraités).

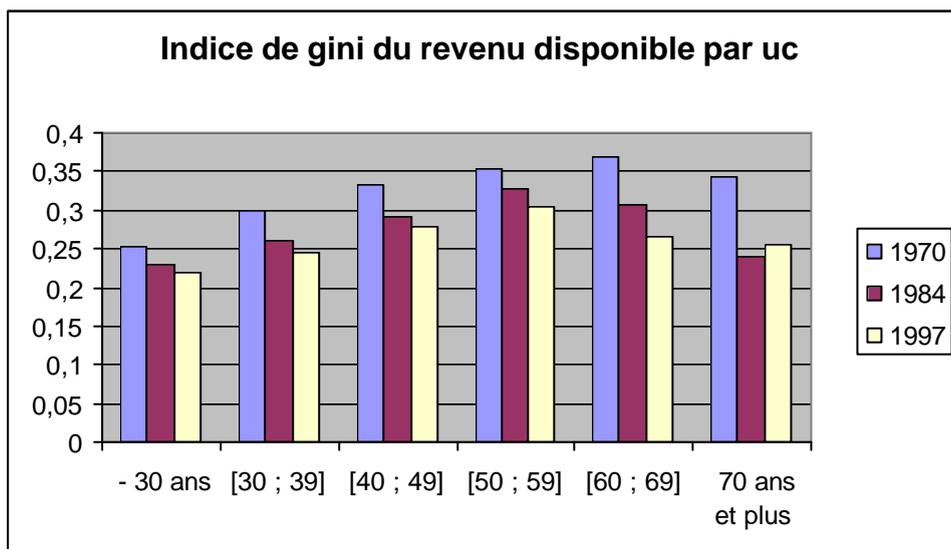
Source : Insee, enquêtes sur les Actifs financiers de 1986 et 1992, enquête Patrimoine de 1998.

6-2 Evolution des inégalités à l'intérieur de chaque génération

Les inégalités de revenus au sein d'une même génération, qui représentent l'essentiel des inégalités de revenus, évoluent le long du cycle de vie (graphique 3). En 1997, les inégalités les plus fortes apparaissent pour la classe d'âge des 50-59 ans. La dispersion des parcours professionnels conduit en effet à des parcours en fin de carrière très différents alors que les situations en début de carrière sont relativement homogènes. En revanche, le système de retraite actuel, en assurant des taux de remplacement plus élevés en bas de l'échelle salariale et en garantissant un minimum vieillesse, permet de limiter les inégalités à partir de 60 ans.

En 1970 en revanche, les droits à la retraite étaient encore très disparates et les inégalités les plus grandes se rencontraient entre 60 et 69 ans. Depuis 1970, quelle que soit la classe d'âge, les inégalités ont fortement diminué. Autrement dit, à âge égal, il y a moins d'inégalités au sein des jeunes générations qu'au sein des générations plus anciennes. Mais c'est pour les âges élevés que les inégalités ont diminué le plus.

Graphique 3 - inégalités de niveau de vie à l'intérieur de chaque classe d'âge



Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent et dont le revenu fiscal est positif et le revenu disponible positif ou nul

Note : le revenu disponible ne comprend pas les revenus du patrimoine (définition de la fiche n°2)

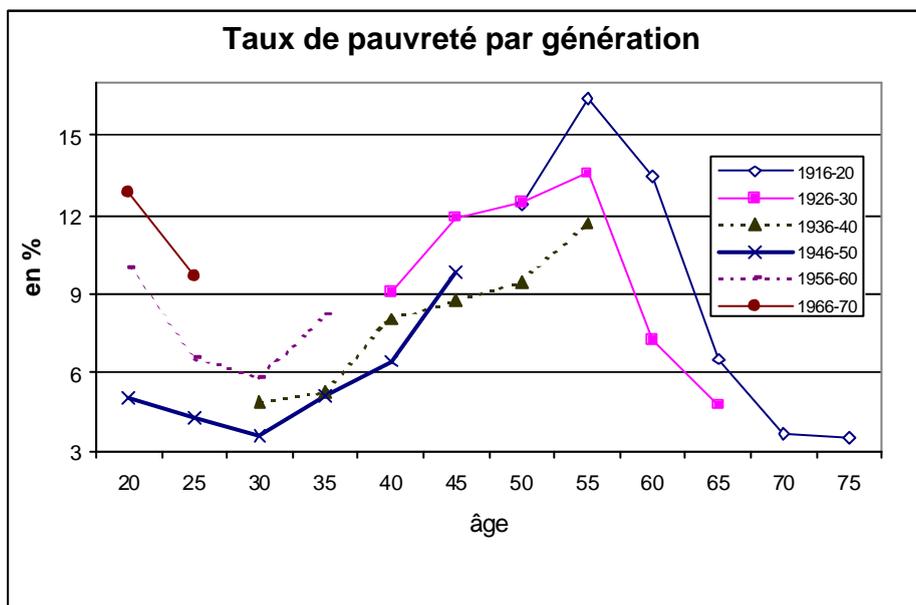
Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

6-3 Taux de pauvreté par génération

La situation plus difficile des générations les plus récentes se retrouve si l'on examine les taux de pauvreté relative par génération. Le taux de pauvreté relative d'une génération est en effet d'autant plus élevé que cette génération a un niveau de vie médian faible relativement au reste de la population et que les inégalités à l'intérieur de cette génération sont importantes. L'élévation relative du niveau de vie des personnes âgées, ainsi que la forte baisse des inégalités au sein de ces classes d'âge, a permis une forte réduction de leur taux de pauvreté. Au contraire, la dégradation relative du niveau de vie médian des jeunes générations explique que le taux de pauvreté des jeunes a augmenté. Depuis 30 ans, la baisse des inégalités n'a pas été assez marquée au sein des jeunes ménages pour induire une baisse de la pauvreté.

Si l'on compare les générations successives à âge égal, le risque de pauvreté progresse nettement pour les générations les plus récentes alors qu'il diminuait pour les générations nées avant 1945 (graphique 4). Les générations 1936-1950 ont connu, à chaque âge, les taux de pauvreté les plus faibles. Les générations plus récentes ont débuté leur cycle de vie avec un taux de pauvreté plus élevé que les générations 1936-1950. Elles semblent conserver un taux de pauvreté relativement élevé au-delà de l'âge de 35 ans, si bien que l'on ne saurait réduire la pauvreté des jeunes générations à un simple retard de calendrier lié à la prolongation des études et à l'insertion tardive sur le marché du travail.

Graphique n°4 - taux de pauvreté par génération



Note de lecture :

- les âges indiqués correspondent au point initial de la tranche : 20 = moins de 25 ans, 25 = 25 à 29 ans,...
- dans un but de meilleure lisibilité, seulement un groupe sur deux de cinq générations a été représenté

Définitions et champ : identiques à celle de la fiche n°3

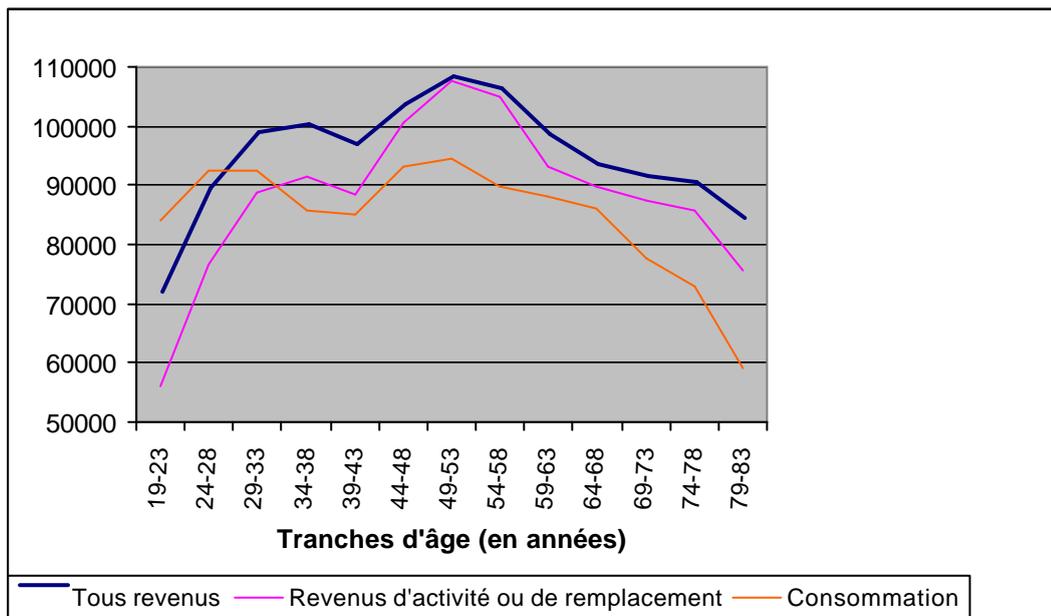
Source : Insee-DGI, enquêtes « Revenus Fiscaux »

6-4 Comparaison des profils par âge de revenu et de consommation

Comme nous venons de le voir, le niveau de vie des ménages les plus jeunes, mesuré comme le revenu disponible par unité de consommation, s'est dégradé en termes relatifs. Cependant, les aides de la famille améliorent le niveau de vie des jeunes. Ainsi, si on mesure leur niveau de vie par la consommation ou par les difficultés financières exprimées par les intéressés, il n'apparaît plus de dégradation forte de leur situation. Ainsi, en 1995, les dépenses par unité de consommation des jeunes ménages apparaissent comparables à celles de leurs aînés (graphique 5).

Les dépenses des jeunes ménages sont d'ailleurs assez supérieures à leurs ressources monétaires. Les aides financières que les jeunes adultes reçoivent de leur famille - mal prises en compte dans le revenu déclaré au fisc ou dans les enquêtes ménage - expliquent sans doute ce résultat. D'ailleurs, les aides financières provenant des parents ou grands-parents que les enquêtés ont mentionné dans l'enquête Budget de famille relèvent sensiblement le revenu des jeunes ménages, et comblent en partie l'écart entre leur revenu d'activité et leur consommation.

Graphique n°5 - comparaison des profils par âge du revenu et de la consommation en 1995



Source : Insee, enquête Budget de famille 1995

Pour en savoir plus :

Lollivier S., « Inégalités de niveaux de vie et générations », Données Sociales 1999.

De Barry C. et Hourriez J.M., « Les aides financières entre ménages », Insee-Première n°441, 1996

« Evolution du revenu fiscal des ménages entre 1970 et 1996 », Synthèse n°19, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1998, Insee.

« Détention d'actifs et disparités de patrimoine : une mise en perspective sur 12 ans », Synthèse n°19, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 1998, Insee.

« La pauvreté monétaire », Synthèse n°47, Revenus et Patrimoine des ménages, édition 2000-2001, Insee.

Fiche n° 7

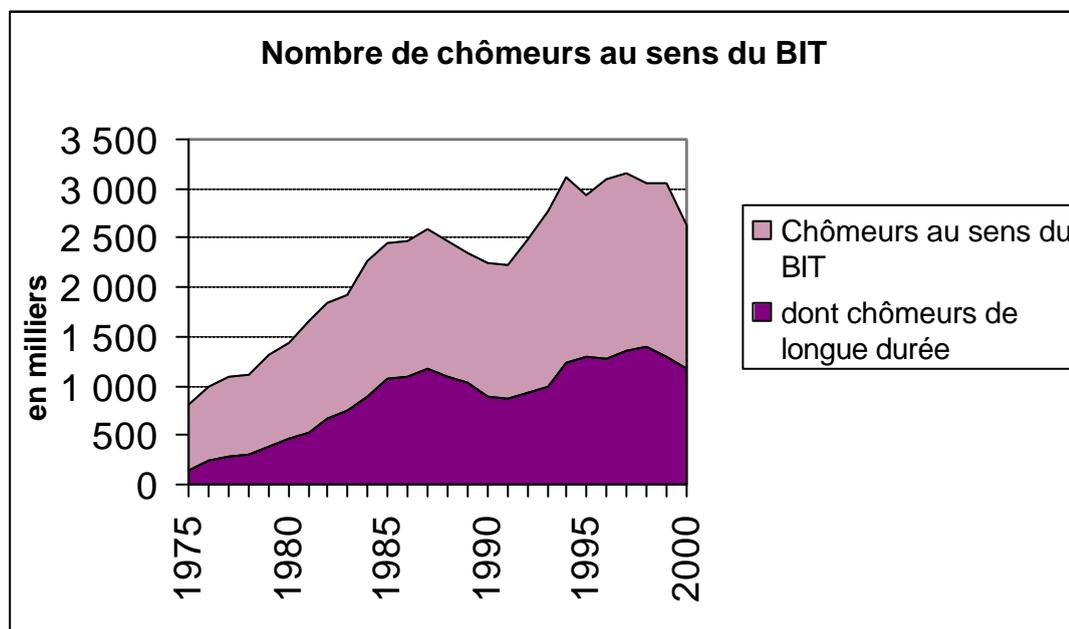
Evolutions du chômage et de l'emploi à temps partiel

7-1 Chômage total et chômage de longue durée depuis 1975

De 1975 à 1987, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est fortement accru, passant de 800 000 à 2 600 000. Après quelques années de reprise entre 1987 et 1991, la conjoncture économique s'est de nouveau dégradée et le nombre de chômeurs au sens du BIT a dépassé le seuil de 3 millions en 1994. Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 1999 : après une courte embellie en 1996, il atteint un maximum historique en 1997 (3 150 000), avant de s'orienter à la baisse en 1998. Entre mars 1999 et mars 2000, le chômage a enregistré une baisse significative (430 000 chômeurs BIT en moins).

Dans ce contexte, la part de chômeurs de longue durée a régulièrement progressé jusqu'en 1987 où elle a atteint 45 %, soit 1 200 000 chômeurs BIT de longue durée. Elle a ensuite suivie avec un peu de retard les inflexions du chômage total, diminuant avec la reprise pour revenir à 35 % en 1993, avant de remonter à un peu plus de 45 % en 1998. Depuis, elle s'oriente à la baisse, mais 44,9 % des chômeurs sont encore des chômeurs de longue durée en mars 2000, ce qui représente 1 200 000 chômeurs BIT de longue durée.

Graphique 1 : Evolution du chômage de 1975 à 2000

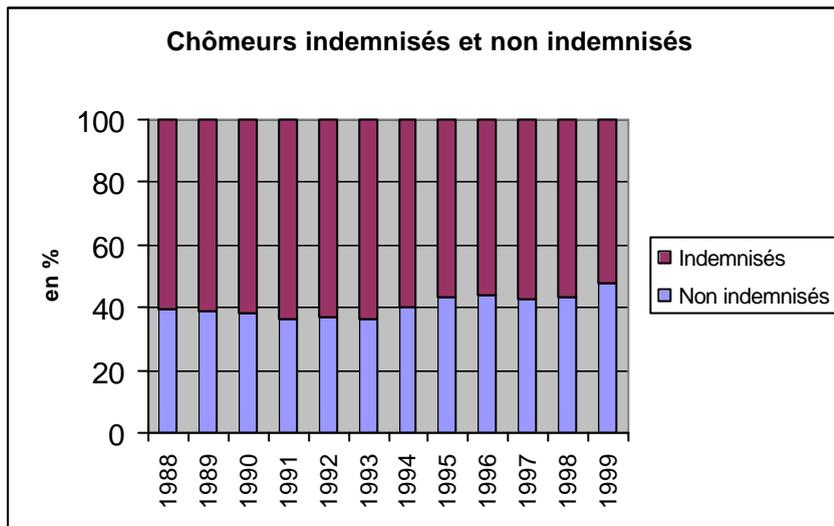


Source : Enquêtes Emploi, Insee.

7-2 Proportion de chômeurs indemnisés ou non depuis 1988

En 1988, la part des chômeurs indemnisés était de 60,4 %. Cette proportion a augmenté jusqu'en 1993 pour atteindre 63,4 % des chômeurs. Puis, elle a diminué jusqu'en 1996, date à laquelle seulement 56,2 % des chômeurs étaient indemnisés. Après s'être stabilisée pendant deux années aux alentours de 57 %, elle a de nouveau fortement régressé en 1999 (52,4 % de chômeurs indemnisés soit un recul de 4,4 points en un an).

Graphique 2 : Proportion de chômeurs non indemnisés de 1988 à 1999



Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic

7-3 Evolution du travail à temps partiel depuis 30 ans

La part des personnes employées à temps partiel dans l'emploi total s'est fortement accrue depuis 30 ans passant de 5,8 % en 1971 à 16,9 % en 2000. Cette progression n'a pas été régulière :

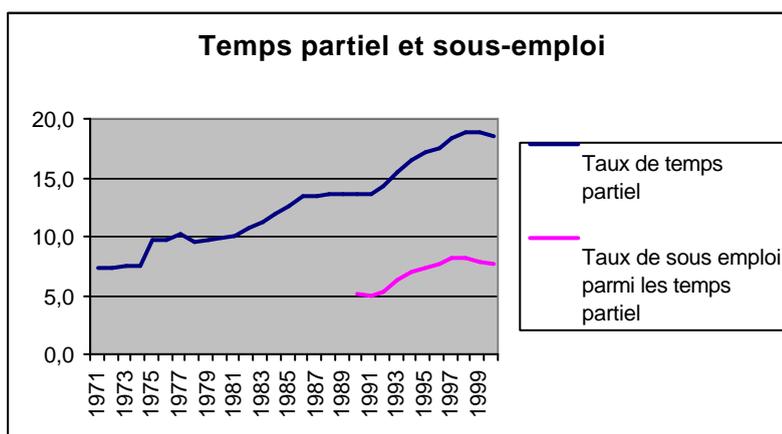
- Elle a été vive au début des années 80, passant de 8 à 12 %, en bonne partie du fait de la mise en place d'un cadre législatif accordant aux salariés à temps partiel un statut comparable à celui des salariés à temps plein et par le développement d'emplois non marchands aidés à temps partiel (TUC) ;
- Elle s'est stabilisée entre 1987 et 1991 à la faveur de la croissance économique ;
- A partir de 1992, elle a augmenté rapidement pour atteindre 17 % en 1998, avant de diminuer légèrement en 2000. L'abattement de charges sociales pour l'embauche à temps partiel (instauré en 1992) et, à partir de 1993, un dispositif général d'abaissement des cotisations sociales patronales sur les bas salaires (annuels), ont réduit nettement le coût du travail à temps partiel et ont pu contribuer à son essor.

Le taux global cache de très fortes disparités selon le sexe : en 2000, seulement 5,4 % des hommes en emploi travaillent à temps partiel contre 31 % des femmes.

La part du sous-emploi chez les personnes à temps partiel a beaucoup augmenté depuis 1992 : elle est passée de 30 % à 39 % en 1997. Depuis, le sous-emploi tend à diminuer avec la baisse du chômage.

Ce développement massif du temps partiel a aussi directement contribué à accroître le nombre de personnes touchant de bas revenus salariaux : dans les années 90, les inégalités salariales n'augmentent pas si l'on raisonne sur la base des salaires horaires (cf. fiche 10), mais elles augmenteraient si l'on raisonnait sur la base des salaires mensuels. Entre 1983 et 1997, la proportion de salariés touchant un salaire mensuel inférieur à la moitié du salaire médian a doublé, passant de 5 à 10 % (Ponthieux et Concialdi, Données sociales 1999).

Graphique 3 : Evolution du travail à temps partiel depuis 30 ans



Note : les personnes à temps partiel en situation de sous-emploi sont celles qui recherchent un emploi pour travailler davantage et celles qui ne recherchent pas d'emploi mais qui souhaiteraient travailler davantage et qui sont immédiatement disponibles.

Source : Enquêtes Emploi de 1971 à 2000, Insee

Définitions

Chômeurs au sens du BIT : il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête sur l'emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Taux de chômage : Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Demandeurs d'emploi : les demandeurs d'emploi sont répartis en 8 catégories, dont les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 qui sont les personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée (à temps plein ou à temps partiel) ou d'un emploi temporaire ou saisonnier et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des catégories 1 à 3, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

Pour en savoir plus

Insee, Données sociales 1999, chapitre Emploi

Insee, France, Portrait Social, 2000-2001

Mercier M-A, Brunet F., « Enquête sur l'emploi de mars 2000 : la très forte hausse de l'emploi a bénéficié à toutes les catégories de chômeurs », Insee Première n°723, juin 2000

Fiche n° 8

Les inégalités entre ménages face à l'emploi

8-1 La polarisation de l'emploi au sein des couples

Depuis vingt ans, la progression de l'offre de travail féminine accroît la fréquence des couples où les deux conjoints ont un emploi, tandis que la montée du chômage accroît la fréquence des couples où les deux conjoints sont sans emploi. Il en résulte que de moins en moins de couples comptent un seul emploi (graphique 1). Cette polarisation de l'emploi risque d'accroître les inégalités, dans la mesure où l'emploi devient plus inégalement réparti entre les couples. En particulier, les couples sans emploi sont exposés au risque de pauvreté. Leur nombre s'est accru au début des années 80 et 90, mais il a diminué légèrement en période de croissance, à fin des années 90 comme à la fin des années 80. Ainsi les couples sans emploi représentent 4,7 % des couples en 1999 contre 5,0 % en 1994.

La forte progression du travail à temps partiel depuis 20 ans se traduit surtout par une progression des couples où les deux membres travaillent, le conjoint étant à temps partiel. Cette configuration, qui représente 22 % des couples en 1999, ne cesse de progresser quelle que soit la conjoncture, ce qui laisse présumer que cette forme de temps partiel est souvent choisie. Il en résulte que le modèle « standard » de couple où les deux conjoints travaillent à temps plein n'a pas progressé depuis vingt ans, il a même légèrement régressé dans les années 90 : en 1999 il concerne 40 % des couples, contre 43 % en 1982.

Mais le développement du travail à temps partiel se traduit aussi par une forte progression des couples où un seul conjoint travaille à temps partiel. Ces ménages sont alors exposés au risque de pauvreté, et l'on peut présumer que le temps partiel est alors plus souvent subi. Cette configuration, qui concerne 2,5 % des couples en 1999, a vu sa fréquence doubler dans les années 90. La reprise récente a tout au plus permis de stopper cette progression depuis 1998.

8-2 De plus en plus de personnes isolées sont privées d'emploi à temps plein

Le risque de former un ménage sans emploi à temps plein reste toutefois limité pour un couple dans la mesure où les deux conjoints partagent les incertitudes liées au marché du travail. Pour un adulte isolé (personne seule ou personne à la tête d'une famille monoparentale), le risque de former un ménage sans emploi devient beaucoup plus élevé. La monoparentalité réduit aussi les disponibilités du parent isolé qui n'est pas toujours en mesure de travailler à temps plein. En 1999, 23 % des personnes isolées (contre 4,7 % des couples) sont sans emploi, et 11,8 % des personnes isolées (contre 2,5 % des couples) n'ont qu'un emploi à temps partiel (graphique 2). Les personnes isolées sont donc plus exposées au risque de pauvreté.

Ce risque est d'autant plus préoccupant que la fréquence de la vie en couple diminue tendanciellement : les couples ne représentent plus que 66 % des ménages en âge de travailler en 1999, contre 74 % en 1982. Il en résulte que, si l'on considère l'ensemble des ménages, la proportion de ménages sans emploi comme la proportion de ménages ne comptant qu'un emploi à temps partiel ne cesse d'augmenter. La reprise de la fin des années 90, comme celle de la fin des années 80, a tout au plus contenu cette augmentation.

8-3 De plus en plus de ménages sont privés d'un emploi stable à temps plein

Il faut enfin tenir compte de la multiplication des emplois précaires depuis vingt ans : CDD, intérim, apprentissage et stages, contrats aidés. Ils ont des effets similaires à la progression du travail à temps partiel, réduisant la proportion de ménages qui peuvent compter sur au moins un emploi stable pour vivre. Si l'on ajoute ces ménages à ceux qui n'ont pas d'emploi ou qui n'ont qu'un emploi à temps partiel, il apparaît que plus d'un ménage sur cinq ne peut compter sur un emploi stable à temps plein, cette proportion ayant doublé depuis vingt ans (tableau 1).

Par contraste, les ménages où deux adultes occupent un emploi stable à temps plein, et qui gagnent donc au moins 2 SMIC sur l'année, apparaissent comme une minorité relativement favorisée : ils ne représentent plus aujourd'hui qu'un quart des ménages d'âge actif en 1999, contre un tiers il y a vingt ans.

Tableau 1 - répartition de l'ensemble des ménages selon le nombre d'emplois stables à temps plein

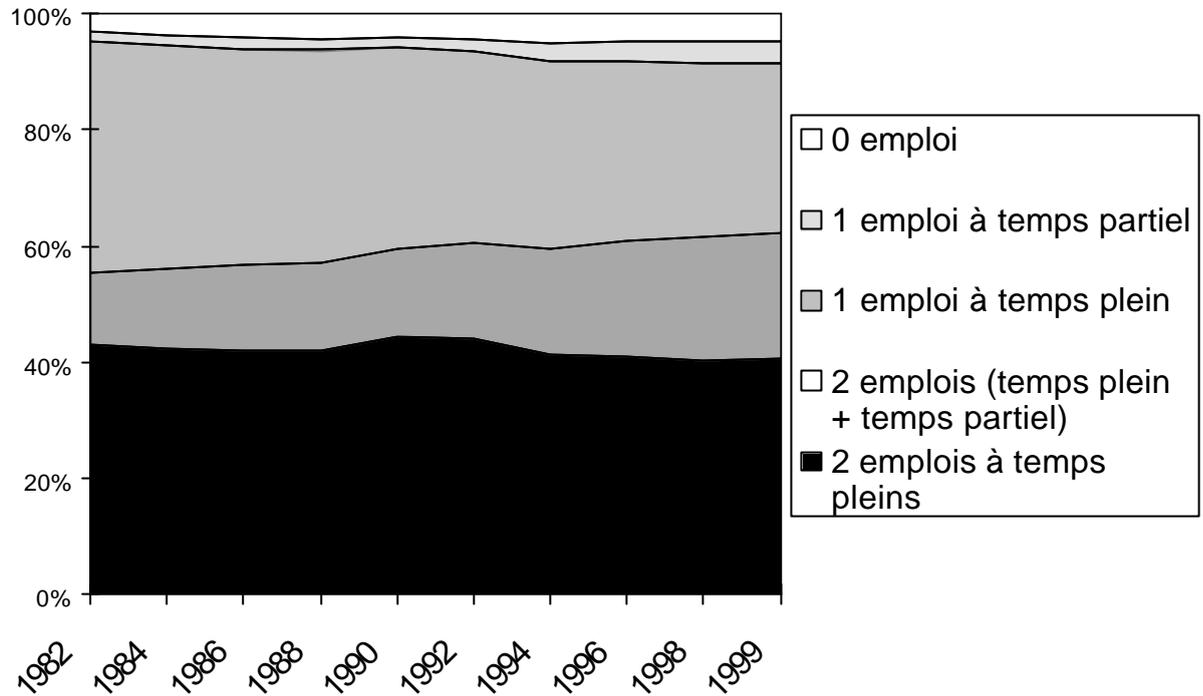
en %

	1982	1989	1999
Aucun emploi stable à temps plein, dont :	10,4	14,4	21,4
- aucun emploi	6,8	8,3	11,0
- 1 emploi à temps partiel	2,8	3,7	6,5
- 1 emploi instable à temps plein	0,8	2,4	3,9
1 emploi stable à temps plein	56,8	55,7	53,5
2 emplois stables à temps plein	32,8	29,8	25,0

Note : les étudiants et retraités sont hors champ, et seule la personne de référence et son conjoint éventuel sont pris en compte dans le décompte des emplois

Les emplois stables comprennent les CDI et les emplois indépendants. Les emplois instables correspondent aux formes particulières d'emploi (CDD, intérim, stages, apprentissage, contrats aidés).

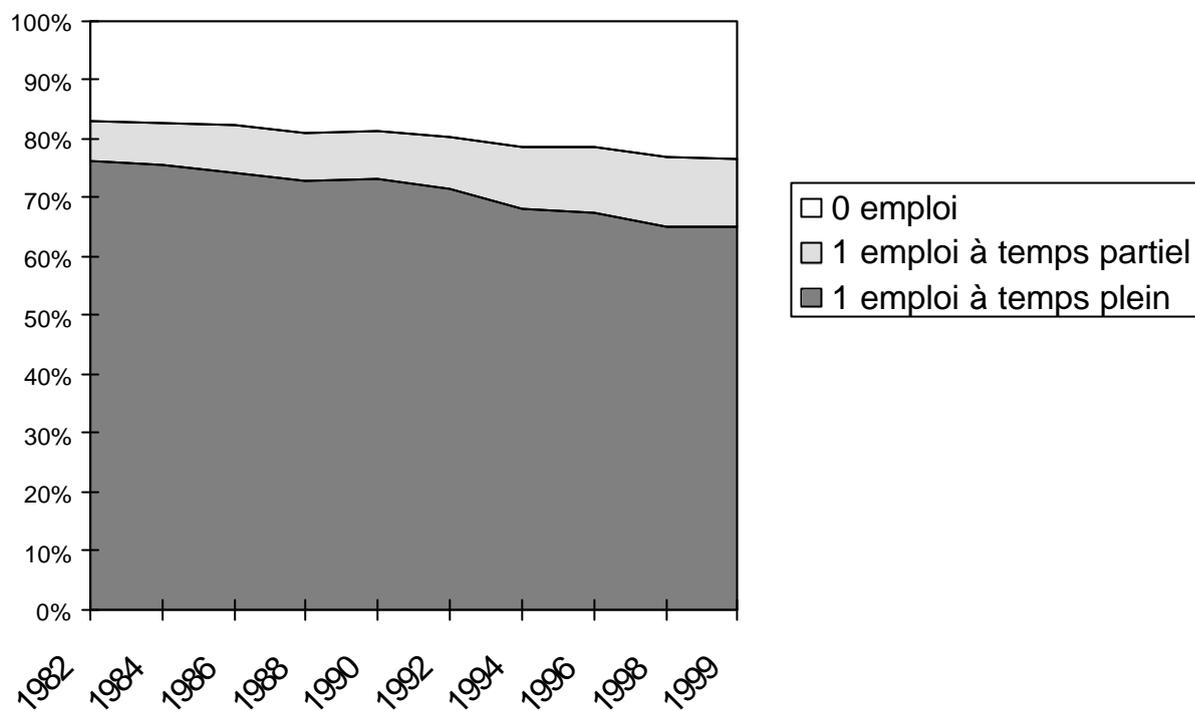
Graphique 1 - répartition des couples selon le nombre d'emploi



note : les étudiants et retraités sont hors champ, et seule la personne de référence et le conjoint sont pris en compte dans le décompte des emplois.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Graphique 2 - répartition des personnes isolées* selon le nombre d'emploi

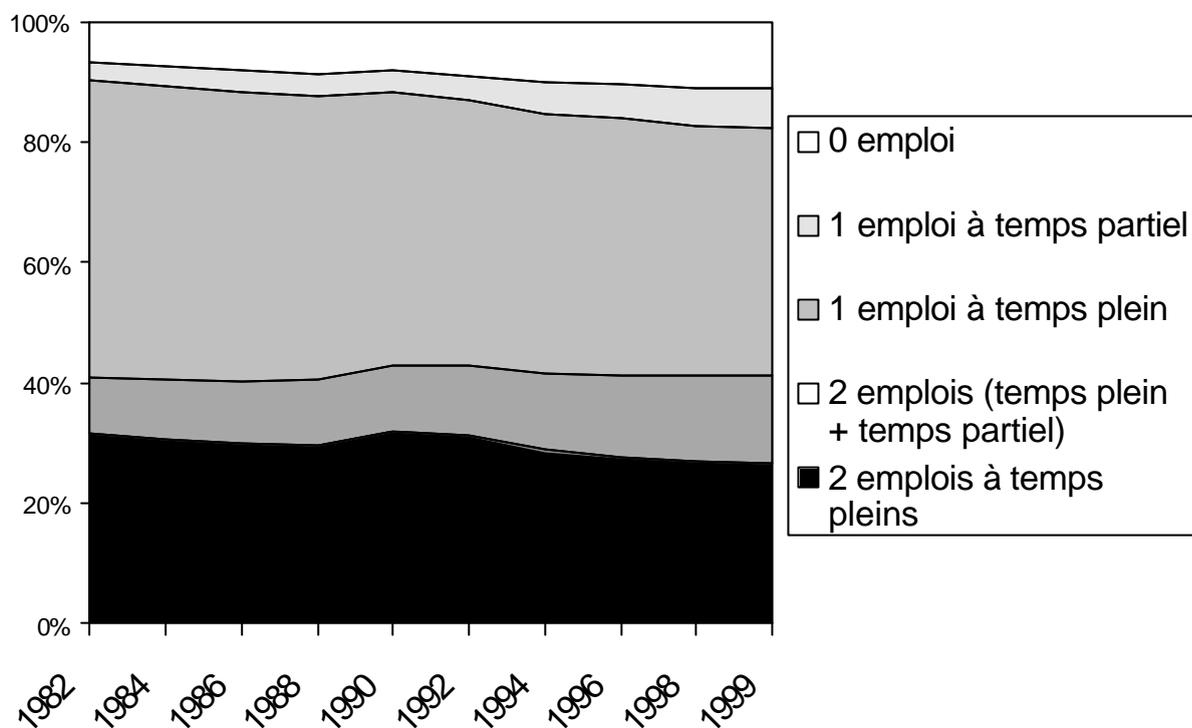


(*) personnes de référence ne vivant pas en couple

note : les étudiants et retraités sont hors champ, et seule la personne de référence est prise en compte dans le décompte des emplois.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Graphique 3 - répartition de l'ensemble des ménages selon le nombre d'emploi



note : les étudiants et retraités sont hors champ, et seule la personne de référence et le conjoint éventuel sont pris en compte dans le décompte des emplois.

Source : Insee, enquêtes Emploi

Fiche n° 9

Situation d'emploi et niveau de vie

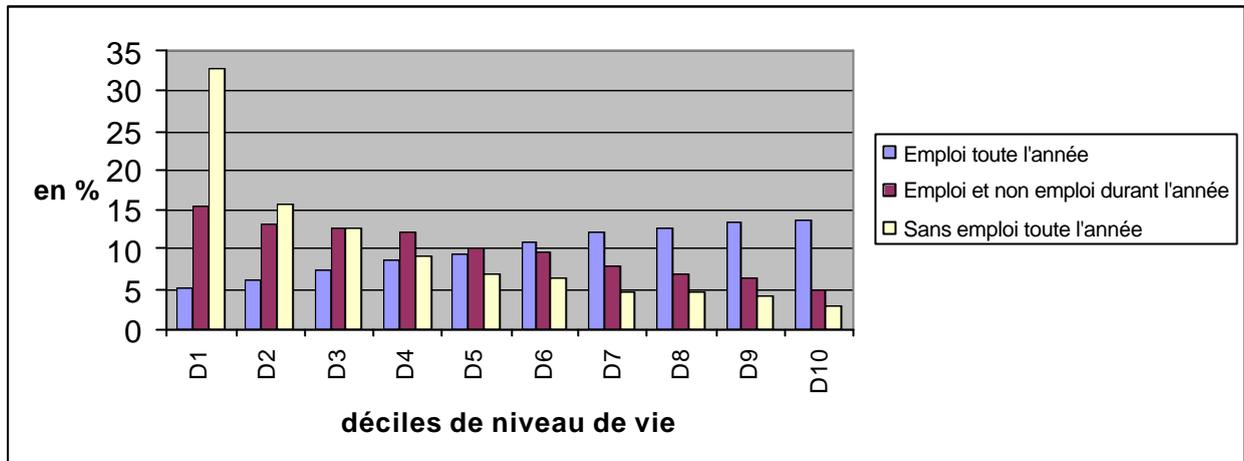
9-1 Niveau de vie des personnes actives en fonction de leur situation d'emploi sur douze mois

Le niveau de vie d'une personne appartenant à la population active dépend beaucoup de sa trajectoire d'emploi. En effet, un individu actif plus de 6 mois dans l'année mais n'ayant jamais occupé d'emploi durant l'année, a une chance sur trois d'appartenir à un ménage du premier décile et il a moins d'une chance sur quatre d'être dans la moitié la plus aisée de la population. Avoir connu, dans l'année, au moins un mois de travail diminue déjà de moitié la probabilité d'être dans le décile le plus bas. Enfin, un individu en emploi toute l'année a relativement peu de chances de se retrouver dans le tiers inférieur de la distribution ; une fois sur deux, il aura même un niveau de vie le plaçant dans le tiers supérieur de la population.

Ces profils de distribution révèlent aussi l'hétérogénéité de chaque sous-population. Une proportion importante de chômeurs, y compris de longue durée, se situent dans la moitié supérieure de l'échelle des niveaux de vie, tandis que de nombreuses personnes ayant un emploi se situent en bas de l'échelle des niveaux de vie. Les situations individuelles d'emploi sont en effet hétérogènes (emploi à temps plein ou à temps partiel, emploi stable ou non, niveau de salaire) tout comme celles de chômage (indemnisé ou non). Mais surtout le niveau de vie d'une personne dépend de sa situation familiale : existence d'un conjoint, activité de ce conjoint, nombre d'enfants à charge.

Parmi les personnes en emploi toute l'année, 11 % sont dans les deux premiers déciles, 5 % dans le premier décile, et 4 % sous le seuil de pauvreté (un peu inférieur à la limite du premier décile). Parmi les personnes ayant connu à la fois l'emploi et le chômage durant l'année, 30 % se situent dans les deux premiers déciles, 16 % dans le premier décile, et 15 % sous le seuil de pauvreté. Il existe donc une population de « travailleurs pauvres », regroupant à la fois les personnes pauvres en emploi toute l'année et les personnes pauvres ayant connu l'emploi et le chômage.

Graphique 1 : répartition par déciles de niveau de vie des personnes actives, en fonction de leur situation d'emploi en 1997



Note de lecture : 33 % des personnes actives mais sans emploi toute l'année appartiennent au premier décile de niveau de vie contre 15 % des personnes ayant connu l'emploi et le non emploi et 5 % des personnes en emploi toute l'année.

Note : est considérée comme active toute personne ayant été présente sur le marché du travail au moins la moitié de l'année entre avril 1997 et mars 1998.

Champ : ensemble des individus actifs appartenant à des ménages (hors ménages d'étudiant) dont le revenu fiscal est positif ou nul et le revenu disponible positif

Source : Insee-DGI, enquête « Revenus Fiscaux » 1997

9-2 Les « travailleurs pauvres »

En 1996, parmi les personnes actives et ayant travaillé au moins un mois, 6% d'entre elles, soit 1 300 000 personnes, vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ces personnes peuvent donc être qualifiées de « travailleurs pauvres ». Mais, bien plus de personnes sont concernées par cette pauvreté : toutes celles qui cohabitent avec un travailleur pauvre (tableau 1). Au total plus de 2 millions de personnes de 17 ans ou plus vivent dans un ménage comprenant un « travailleur pauvre », sans compter les enfants de ces « travailleurs pauvres » au nombre de 800 000.

A titre de comparaison, 25 % des personnes ayant été au chômage toute l'année vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. A ces 500 000 « chômeurs pauvres » s'ajoutent environ 200 000 personnes cohabitant avec ces derniers.

Au total, 1 800 000 personnes pauvres font partie de la population active, et 2 700 000 adultes appartiennent à un ménage d'actif pauvre.

Les « travailleurs pauvres » se répartissent entre travailleurs indépendants, salariés ayant connu l'emploi et le chômage, et salariés en emploi toute l'année (tableau 2). Les salariés à temps partiels ou occupant un emploi instable sont surreprésentés parmi les salariés pauvres. Cependant le travail à temps partiel est loin d'être synonyme de pauvreté, puisque 9 % seulement des travailleurs à temps partiel sont pauvres. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les emplois instables. Enfin, près de 300 000 salariés sont pauvres alors qu'ils ont occupé toute l'année un emploi stable à temps plein, ce qui montre qu'un emploi stable à temps plein ne met pas forcément à l'abri de la pauvreté. En particulier les couples où un seul conjoint est actif ont un taux de pauvreté relativement élevé, ce qui explique la surreprésentation des hommes parmi les « travailleurs pauvres » et la surreprésentation des femmes parmi les conjoints inactifs de « travailleurs pauvres ».

Tableau 1 : Population de 17 ans et plus concernée par la pauvreté des actifs

	Hommes	Femmes	Ensemble
« Travailleurs pauvres » en emploi les 12 mois	511 000	310 000	860 000
« Travailleurs pauvres » en emploi moins de 12 mois	244 000	201 000	445 000
Chômeurs (les 12 mois) pauvres	289 000	226 000	515 000
Inactifs vivant avec un « travailleur pauvre »	229 000	514 000	743 000
Inactifs vivant avec un chômeur pauvre	49 000	118 000	167 000
Ensemble des adultes pauvres	1 322 000	1 369 000	2 730 000

Champ : personnes de 17 ans ou plus.

Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux 1996

Tableau 2 : Répartition des adultes pauvres selon leur situation d'emploi en 1996

Activité d'avril 1996 à mars 1997	Nombre d'adultes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté
Actifs au moins six mois	1 821	7
<i>En emploi au moins un mois</i>	<i>1 305</i>	6
En emploi toute l'année	860	4
<i>CDI à temps complet toute l'année</i>	270	2
<i>CDI à temps partiel toute l'année</i>	106	5
<i>CDD toute l'année</i>	134	10
<i>Indépendant toute l'année</i>	350	14
Ayant alterné emploi et non emploi	445	15
<i>Sans emploi toute l'année</i>	<i>515</i>	25
Inactifs, ou actifs moins de 6 mois	1 526	8
Ensemble	3 346	7,5

Champ : personnes de 17 ans ou plus, non compris les étudiants ne vivant pas chez leurs parents.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee – DGI.

Définitions

Seuil de pauvreté : il est fixé par convention à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages (soit par exemple 3 500 francs par mois pour une personne seule et 7 350 francs pour un couple avec deux enfants en 1997, cf. fiche n°3).

Un ménage pauvre est un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. Une personne pauvre est une personne vivant dans un ménage pauvre.

Personne active : Le niveau de vie étant mesuré sur une année complète, il doit être relié à la situation d'activité sur douze mois. Une personne est classée ici parmi les actifs si elle est active pendant au moins 6 mois sur 12. L'activité et la situation d'emploi sont appréciées ici au vu des déclarations spontanées dans le calendrier mensuel de l'enquête Emploi, il ne s'agit donc pas d'activité au sens BIT.

« **Travailleur pauvre** » : Une personne est classée ici parmi les travailleurs lorsqu'elle s'est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi. Les actifs pauvres se répartissent donc entre «travailleurs pauvres» et chômeurs pauvres, ces derniers étant des personnes au chômage durant 12 mois donc des chômeurs de longue durée.

Pour en savoir plus

Lagarenne C. et Legendre N., Les « travailleurs pauvres », INSEE première n°754, octobre 2000.

Lagarenne C. et Legendre N., Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux, Economie et Statistique n°335, 2000.

Fiche n° 10

Les inégalités salariales

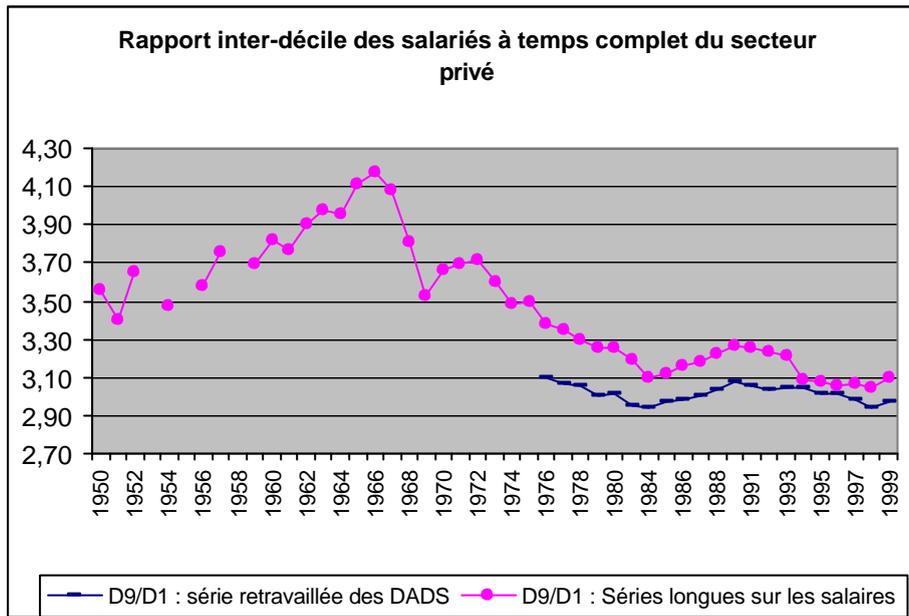
10-1 Les inégalités entre salariés à temps plein sont restées stables

Les séries des DADS permettent d'appréhender l'évolution de l'éventail des salaires nets à temps complet depuis 1950 dans le secteur privé (graphique 1). L'éventail des salaires s'est tout d'abord ouvert de 1950 à 1967, la croissance des salaires bénéficiant moins aux bas salaires dans un contexte où le salaire minimum (SMIG) suivant l'inflation. Les inégalités de salaires des salariés à temps complet se sont ensuite réduites jusqu'en 1984, grâce à la très forte revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel (devenu SMIC). Au cours de la seconde moitié des années 80, la hiérarchie des salaires s'est accrue de nouveau, le mouvement demeurant de faible ampleur par rapport à ceux des décennies précédentes ; enfin, durant les années 90 elle semble se stabiliser voire se réduire (graphique 1). On retrouve ces évolutions pour les hauts salaires : l'écart entre les hauts salaires (centiles supérieurs) et le salaire médian a peu varié depuis vingt ans (graphique 2).

En l'espace de 50 ans, le poids des cotisations sociales (salariales et patronales) s'est accru pour les salaires les plus élevés avec le déplafonnement progressif des cotisations, tandis qu'il s'est allégé pour les salaires les plus faibles dans les années 90 avec l'instauration de mesures d'allègements de charges sur les bas salaires. Il en résulte que l'éventail des coûts salariaux (salaires super-bruts), qui était plus resserré que celui des salaires nets en 1950 (rapport interdécile de 3,3 contre 3,6 pour les salaires nets), est devenu plus large en 1996 (un peu moins de 3,4 contre un peu moins de 3,1). On notera que l'éventail des salaires superbruts retrouve son niveau d'il y a 50 ans, au delà des variations qu'il a connu d'une décennie sur l'autre.

Sur le graphique 1, deux séries représentant le rapport inter-décile sont représentées. La première série est extraite des Séries Longues sur les Salaires, qui s'appuient sur les fichiers définitifs des DADS. Mais ces fichiers souffrent d'imperfections. Les salaires des postes à temps complet une fois rapportés à la durée de paie peuvent être inférieurs au SMIC, la durée de paie étant mal déclarée. Or, le traitement de ces « faux bas salaires » n'a pas été homogène au cours du temps. En particulier, ces « faux bas salaires » ont été peu retraités entre 1976 et 1993 puis, à partir de 1994, ils ont quasiment tous été supprimés. Une exploitation particulière (Le Minez 1998) a donc été réalisée pour harmoniser le traitement des salaires aberrants sur longue période. Ainsi, les rémunérations inférieures à 0,4 SMIC ont été d'emblée éliminées et celles comprises entre 0,4 et 0,8 SMIC ont été retraitées. Au final, la limite du premier décile a été rehaussée, notamment de 1976 à 1993, et le rapport inter-déciles est d'un niveau plus faible et ne diminue pas de 1993 à 1994.

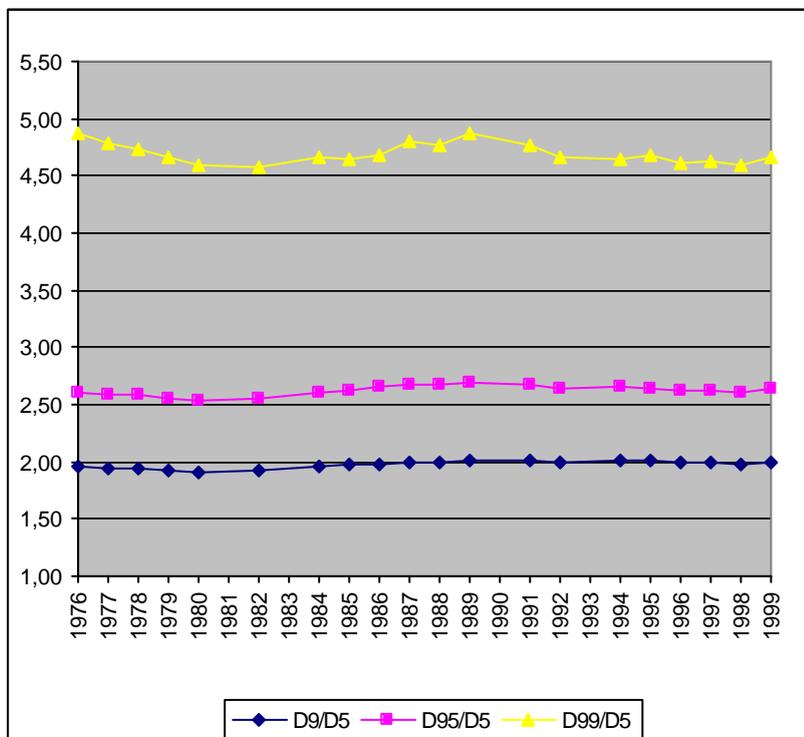
Graphique 1 : Evolution des inégalités salariales dans le secteur privé



Champ : salariés du secteur privé à temps complet hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles, personnels domestiques.

Source : Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), INSEE

Graphique 2 : Evolution des inégalités salariales dans le haut de la distribution



Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques à temps complet hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles, personnels domestiques.

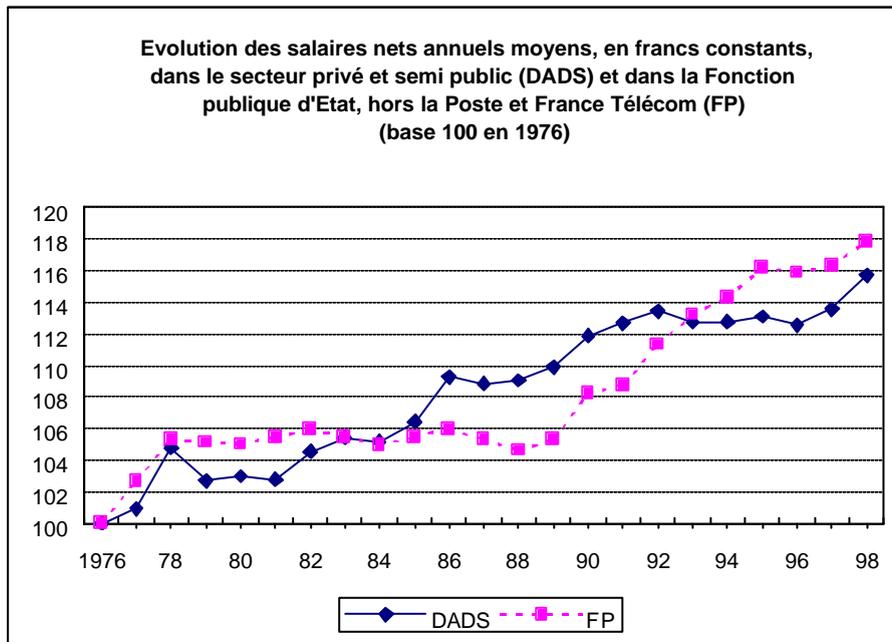
Source : Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) – séries retravaillées, INSEE

10-2 Evolution comparée des salaires dans le secteur privé et dans la fonction publique

Comparer les salaires du secteur public et du secteur privé est relativement difficile. En effet, ces deux secteurs ont des logiques de fonctionnement et d'organisation foncièrement différentes : en particulier, les postes de travail et donc les qualifications qu'ils requièrent sont assez dissemblables. De plus, la Fonction Publique d'Etat comporte proportionnellement plus de salariés des catégories socioprofessionnelles du haut de la hiérarchie. Ainsi, les disparités d'évolutions entre ces deux secteurs dépendent pour une part de leur différence de structure de poste de travail.

Néanmoins, sur la période 1982-1998, l'évolution des salaires moyens nets du privé et de la fonction publique est assez voisine, les salaires du public ayant rattrapé dans les années 90 le retard pris dans les années 80. Les évolutions résultent de logiques différentes : dans le cas du secteur privé, le mouvement des salaires peut être rapproché du cycle conjoncturel. Dans le cas du public, les évolutions sont directement liées à des règles centralisées (gel des salaires de 82 à 88, réformes catégorielles de 1988 à 1998).

Graphique 3 : Comparaison des évolution salariales dans le secteur public et dans le secteur privé



Note : les années 1990 et 1993 dans le secteur privé et les entreprises publiques résultent d'estimations suite à l'absence d'exploitation des DADS en 1990, et à des modifications de traitement avant le changement du système d'exploitation introduisant une rupture de série en 1993.

Champ : Public : de 76 à 82 : ensemble des agents civils de l'Etat à temps complet ; de 82 à 98 ensemble des agents civils de l'Etat en équivalent temps complet (hors la Poste et France Télécom). Privé : ensemble des salariés à temps complet du secteur privé et « semi-public » ; les données de 1998 sont des actualisations de la dernière année disponible 1997.

Source : Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), INSEE - Fichiers de paie des agents de l'Etat, INSEE.

Définitions

Salaire net, brut et super brut : le salaire net correspond aux sommes effectivement perçues par le salarié. Cependant, la négociation salariale porte sur le salaire brut, à savoir le salaire net augmenté des cotisations sociales à la charge du salarié, de la CSG (depuis février 91) et du RDS (depuis 1996). Les prélèvements à la source ont progressé de façon importante à partir du milieu des années 70, creusant l'écart entre progression du salaire brut et net. Le salaire super brut enfin correspond au coût salarial pour l'employeur c'est-à-dire au salaire brut majoré des cotisations sociales patronales.

Rapport inter-décile : c'est le rapport entre la limite du 9ème décile et du premier décile. C'est un indice relatif d'inégalité qui mesure le rapport entre le salaire des 10 % les moins bien payés par rapport à celui des 10 % les mieux payés.

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) : les DADS enregistrent les salaires annuels (y compris primes, heures supplémentaires, etc.) nets de cotisations sociales. Ces salaires sont rapportés à la période durant laquelle ils ont été acquis (en jours). Un salarié qui travaille au moins 80 % de l'horaire légal ou conventionnel est considéré à temps plein.

La chaîne d'exploitation des DADS a été modifiée en 1993 : de 1976 à 1992, seulement un vingt-cinquième des salariés étaient échantillonnés ; à partir de 1993, l'exploitation est devenue exhaustive et une variable relative au nombre d'heures salariées est apparue. Les contrôles ont donc pu être renforcés. Cependant l'avènement de la nouvelle chaîne a provoqué dans la série retravaillée un pic en 1993 non explicable, qui a été lissé sur le graphique. Cette série retravaillée est plus cohérente que la série traditionnelle qui enregistrerait en 1994 une hausse brutale et artificielle du premier décile.

Pour en savoir plus :

A. Friez, « Les salaires depuis 1950 », Insee, *Données sociales 1999*

« Les comparaisons de salaire entre le secteur privé et les Fonctions publiques », *L'évolution des salaires jusqu'en 1998, synthèses n°42, 2000*

D. Demailly, S. Le Minez (1999), « Les salariés à temps complet au voisinage du SMIC de 1976 à 1996 », Insee Première n°642

S. Le Minez (1998), « Les salariés à temps complet rémunérés au voisinage du SMIC dans les entreprises privées et publiques de 1976 à 1996 : une exploitation particulière des DADS », note n°228/F221 du 04/12/1998 à paraître prochainement dans un document de travail de la DSDS de l'INSEE, « Quelques propositions au sujet des séries longues des DADS ».